

Association A.C.J.M.

www.acjm.info

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Service d'aide aux victimes et d'accès au droit, Service de soutien et prévention judiciaire, Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA).

2024



ACJM siège social : 18 rue de l'Ecluse Chette
B.P. 405 50 204 Coutances Cedex

Téléphone : 02 33 19 05 80
E-mail : siege@acjm.info



A.C.J.M.
Manche - Orne - Calvados

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| GLOSSAIRE | 3 |
| RAPPORT MORAL DU PRESIDENT | 4 |
| 1/ L'ACJM EN 2024 | 5 |
| 1-1/ La vie associative | 5 |
| 1-2/ Le CPCA en développement..... | 8 |
| 1-3/ Renforcer les équipes | 9 |
| 2/ PRESENTATION GENERALE | 12 |
| 2-1/ Services d'aide aux victimes | 12 |
| 2-2/ Soutien et prévention judiciaire | 13 |
| 2-3/ CPCA | 14 |
| Soutiens, partenariats et affiliations | 15 |
| 3/ ACTIVITÉS ACJM MANCHE | 16 |
| 3-1/ Services d'aide aux victimes | 16 |
| 3-2/ Soutien et prévention judiciaire | 23 |
| 4/ ACTIVITÉS ACJM ORNE | 25 |
| 4-1/ Services d'aide aux victimes | 25 |
| 4-2/ Soutien et prévention judiciaire | 30 |
| 5/ ACTIVITÉS ACJM CALVADOS | 35 |
| 5-1/ Services d'aide aux victimes | 35 |
| 5-2/ Soutien et prévention judiciaire | 42 |
| 5-3/ Partenariats et activités de prévention | 49 |
| 5-4/ Ressources humaines et compétences | 50 |
| 5-5/ Projets | 50 |
| Rapport quantitatif | 51 |
| 6/ BILAN COMMUNICATION | 55 |
| 6-1/ Supports de communication | 56 |
| 6-2/ Site internet | 62 |
| 6-3/ Réseaux sociaux | 67 |
| 6-4/ Presse | 68 |



Signification des acronymes

ACJM : Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice, Médiation

AAH : administrateur ad hoc

BAR : Bracelet antirapportement

BAV : Bureau d'aide aux victimes

CBV : coups et blessures volontaires

CDAD : Comité départemental d'accès au droit

CJ : Contrôle judiciaire

CLAV : Comités locaux d'aide aux victimes

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

CPCA : Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

CRIAVS : Centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles

CSS : Classement sans suite

EP : Enquête de personnalité

ESR : Enquête sociale rapide

EVVI : Evaluation victime

FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

JAF : Juge aux affaires familiales

JAP : juge d'application des peines

SAVI : Service d'aide aux victimes

TGD : Téléphone grave danger

UMJ : Unités médico-judiciaires

VC : violences conjugales

VIF : violences intra-familiales



Rapport moral du Président de l'ACJM

L'activité 2024 de l'ACJM a encore une fois été particulièrement soutenue comme vous le préciseront la directrice et les différents chefs de service.

L'année 2024 a pourtant (comme la plupart des associations) été source de sérieuses inquiétudes sur le plan financier avec la décision du gouvernement d'étendre le **Sécur** aux professionnels des établissements et services sociaux et médico sociaux. Pour rappel le Sécur était initialement une réforme visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé à la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Cette extension devait être prise en charge financièrement par les services publics, ce qui n'a pas été le cas (pas pour le moment du moins) même si des pourparlers entre nos fédérations (France Victimes et Citoyens & Justice) sont en cours mais ils paraissent bien difficiles malgré quelques avancées sur 2025. Ce Sécur représente une somme mensuelle de 183€ nette par salarié, je vous laisse apprécier les conséquences financières sur les 41 de l'ACJM, même et surtout, si nous ne pouvons que nous réjouir pour le personnel qui voit son salaire et son pouvoir d'achat bien amélioré. Je laisserai à la directrice le soin de vous expliquer plus en détails les effets de cette mise en place et ses conséquences.

En attendant d'éventuels sursauts de l'état chaque association se voit dans l'obligation de réfléchir à son avenir car « piocher » dans ses fonds propres (comme nous l'avons fait cette année 2024) n'est certainement pas une solution et ne pourra se reproduire éternellement.

Le Conseil d'Administration, comme annoncé l'an dernier s'est penché sur la **refonte du projet associatif**, non que l'ancien datant de 2016 était obsolète mais il méritait une petite retouche de modernité.

Il y a en effet environ 1 million 500.000 associations en France, certes dans une grande variété de domaines tels que le sport, la culture, l'aide sociale, l'environnement et bien d'autres, qui jouent un rôle essentiel dans la vie du pays, et, pour plus de visibilité, encore faut-il identifier chacune de ces associations aussi l'outil indispensable en est le projet associatif qui permet en effet :

- De clarifier la mission de l'association, ses valeurs et ses objectifs à long terme et d'orienter toutes les actions et décisions ;
- De mobiliser ses membres (administrateurs et personnel) en donnant une vraie place à leur engagement et en impliquant chacun dans la réalisation d'objectifs communs ;
- Le projet associatif permet également d'attirer les financements (en l'occurrence pour nous des subventions), et les partenariats indispensables à l'évolution et enrichissement d'une association ;
- Il permet également de mettre en place des indicateurs de réussite et d'évaluer l'impact des actions menées ;
- Il favorise une meilleure organisation interne et une répartition des rôles et responsabilités.

En bref, le projet associatif est un outil fondamental pour assurer la pérennité et l'efficacité d'une association. Le CA a donc travaillé sérieusement sur cet outil pendant toute cette année 2024 pour produire un document dit « projet associatif » que nous allons soumettre à votre vote.

L'ACJM a donc, malgré ces soucis non négligeables, fonctionné à plein régime comme vous en verrez les chiffres et je voudrai remercier, un personnel sérieux et motivé, engagé, une direction très présente et disponible qui n'ont pu réaliser ces tâches sans le soutien des autorités de l'état, des collectivités locales et de nos multiples partenaires que j'associe aux remerciements, sans oublier nos très chers administrateurs toujours très peu nombreux mais encore disponibles eux aussi et motivés dans leur engagement délicat et bénévole.

1 association Loi 1901 créée en 1987

- 3 départements (Manche, Calvados et Orne)
- 6 juridictions (Cherbourg, Coutances, Caen, Lisieux, Argentan et Alençon)
- 2 pôles (aide aux victimes et socio-judiciaire)
- 1 nouveau pôle de prévention en création
- 4 antennes (Cherbourg, Coutances, Caen et Alençon)
- 1 antenne en construction (Argentan)
- 5 administrateurs
- 41 salarié.e.s, 5 apprentis et 2 volontaires en service civique

Actions

- 5116 victimes accompagnées (9262 entretiens)
- 739 mesures de mandat d'administrateur Ad Hoc ordonnées (1551 en cours)
- 2360 mesures socio-judiciaires individuelles ordonnées
- 1262 mesures socio-judiciaires collectives (stages) ordonnées
- 153 bénéficiaires orientés vers le CPCA



33 sources de financement (48 demandes)



1 engagement fort au service des justiciables

1 partenariat ancré sur les territoires

1-1/ Vie associative

Fonctionnement associatif de l'ACJM

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration se sont réunis régulièrement durant l'année 2024 :

- 4 réunions de Bureau (en présentiel et en visio)
- 7 réunions du Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 30 août 2024. Cette réunion a constitué un temps d'échanges sur la stratégie associative, sur les bilans de l'année écoulée (2023) et les projections 2024.

1/ L'ACJM EN 2024 (suite)

Le **Bureau** est composé au 31/12/2024 de :

- M. Clément Jean Patrick (Président)
- M. Viard André (Trésorier)
- M. Arnaud Jean-Pierre (Secrétaire)
- M. Lecointe

Outre les membres du bureau, le **Conseil d'Administration** est composé des membres suivants au 31/12/24 :

- M. Léonard Jean-Pierre

La restructuration de l'ACJM

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation de la mise en œuvre de la restructuration.

L'implication dans les réseaux nationaux

L'ACJM a renouvelé le choix d'adhérer à deux fédérations : Citoyens et Justice et France Victimes qui représentent ses deux champs d'activité. Ces 2 partenaires privilégiés sont un soutien important pour l'association. L'ACJM est impliqué au sein des Fédérations et les représente localement.



L'ACJM a pleinement occupé son poste de secrétaire au sein du **Bureau de la fédération Citoyens et Justice** assistant à toutes les réunions de bureau, conseil d'administration et à l'assemblée générale

En outre, la présidence de la **Commission Présententielle Majeurs**, regroupant les associations investies dans ce secteur d'intervention socio-judiciaire a été confiée à l'ACJM en la personne de la directrice.

Le champ présententiel, activité socio-judiciaire principale de l'ACJM, regroupe toutes les procédures qui précèdent le jugement d'une personne ayant commis une infraction ou un délit. Durant ce temps, particulièrement propice à une prise en charge précoce des auteurs d'infractions, plusieurs mesures socio-judiciaires peuvent être décidées. Ces mesures permettent notamment d'apporter, sous l'autorité des magistrats, un premier niveau de réponse pénale efficace et qualitative, ayant pour objectif de prévenir la récidive. Certaines de ces mesures constituent également des outils d'aide à la décision des magistrats contribuant à l'élaboration de décisions adaptées et personnalisées.

1/ L'ACJM EN 2024 (suite)

En 2024 la Commission a poursuivi les travaux engagés sur le Contrôle Judiciaire Socio-éducatif, une réponse pénale socioéducative, la lutte contre les violences conjugales, la prévention de la réitération par un accompagnement des associations, une meilleure visibilité des associations socio-judiciaires et le travail à consolider avec les juridictions.

La Commission constitue un véritable laboratoire d'échanges de pratiques, de validation d'outils, de réflexions en termes de participation à la construction de politiques publiques dans le champ socio judiciaire.



L'ACJM participe également aux réunions, instances régionales et groupes techniques de la **Fédération France Victimes**. L'ACJM a pour objectif de s'inscrire davantage dans les groupes de travail et d'être candidate au CA de la Fédération. L'ACJM souhaite partager son expérience et expertise et ainsi contribuer à l'élaboration des stratégies et politiques qui répondent à l'évolution des droits et à la reconnaissance des victimes.

Les professionnels de l'ACJM sont formés par ces 2 fédérations.

La participation aux instances régionales, départementales et locales

L'ACJM adhère à **NEXEM** et à **l'URIOPSS Normandie** pour les questions de **droit du travail**.

L'ACJM fait partie de différentes instances, au niveau local et départemental, en charge de l'accès au droit, de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes.

L'ACJM est inscrite dans les réseaux locaux de lutte contre la délinquance, contre les violences au sein du couple et plus largement au sein de la famille. Elle participe ainsi aux réseaux locaux et régionaux de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Durant l'année 2024, l'ACJM a également été présente aux réunions du **CDAD** (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Les copil VIF se poursuivent sur chaque juridiction et l'ACJM est présente à chaque réunion.

La collaboration de l'ACJM aux instances de prévention de la délinquance s'inscrit dans la participation aux groupes de travail issus des **CLSPD-CISPD** et **des commissions incivilités** et la présence aux instances plénières.

1-2/ Le CPCA en développement

L'ACJM et L'ETAPE ont développé le **Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales** (CPCA) et animent des instances interdépartementales et départementales.



Une montée en charge progressive du CPCA :

Phase de préfiguration (de juillet à octobre 2021) : élaboration du contenu, des outils de suivi, travail sur les supports de communication, présentation aux différents acteurs...

Depuis son ouverture en novembre 2021, la montée en charge s'est opérée de manière graduelle. Les premières orientations ont débuté en février 2022 dans l'Orne, en avril 2022 dans la Manche, puis en juin 2022 dans le Calvados. *À la fin de l'année 2022, 94 orientations avaient été recensées. Ce chiffre est passé à 136 en 2023, puis à 151 en 2024*, traduisant une progression continue de l'activité.

Le pilotage en 2024

2 comités interdépartementaux : 18 décembre 2023 et le 17 juillet 2024.

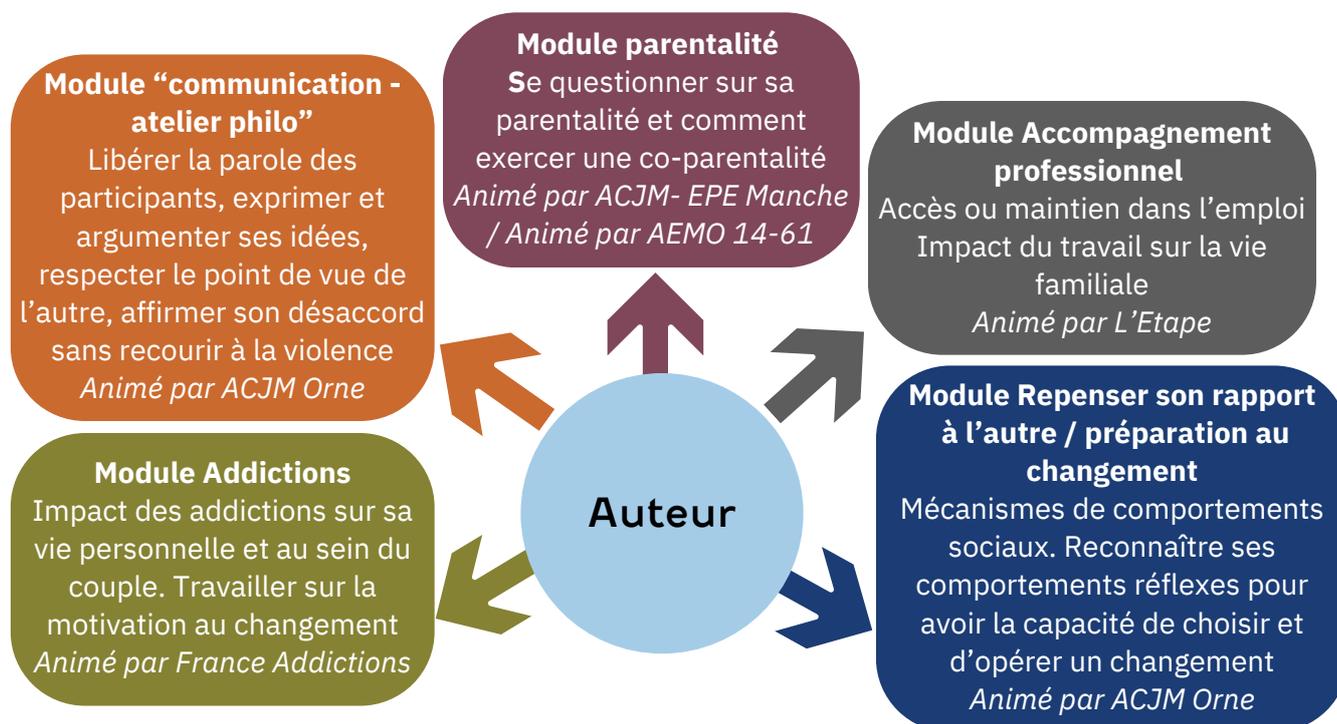
3 comités départementaux : le 20 décembre dans l'Orne, le 18 novembre dans le Calvados et le 18 décembre dans la Manche (CR transmis aux groupes).

Plusieurs comités nationaux et groupes de travail

L'accompagnement CPCA : 5 modules complémentaires

Afin de mieux piloter les modules complémentaires, le CPCA s'est restructuré en mettant en place un poste de coordination des modules complémentaires dans une approche transverse aux trois départements.

L'accompagnement CPCA : 5 modules proposés selon les besoins identifiés



L'année écoulée témoigne d'une **dynamique soutenue au sein du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales**. L'augmentation constante des orientations, la diversification des profils accueillis et l'engagement croissant des équipes traduisent l'ancrage progressif du dispositif dans le paysage local.

Au-delà des chiffres, c'est la qualité de l'accompagnement, la capacité d'adaptation face aux enjeux de terrain et la volonté d'agir en lien étroit avec les partenaires qui permettent de construire des parcours de responsabilisation solides et porteurs de changement.

Les perspectives pour 2025 s'inscrivent dans cette continuité, avec des objectifs clairs : renforcer notre offre, développer les orientations volontaires, promouvoir le CPCA à toutes les échelles, et surtout, continuer à œuvrer pour prévenir la récurrence et garantir une meilleure protection des victimes.

Ce rapport reflète le travail d'une équipe investie, d'un réseau mobilisé, et d'une société qui prend de plus en plus conscience de la nécessité d'agir auprès des auteurs de violences conjugales.

1-3/ Renforcer nos équipes

L'association continue de professionnaliser les interventions auprès du public.

Les équipes pluridisciplinaires

L'ACJM compte à la fin de l'année 2024, **41 salariés** incluant **5 professionnels en contrats d'apprentissage** et **2 volontaires en mission de service civique**.

L'encadrement est assuré par :

- **1 directrice**, en charge du pilotage global de l'association
- **1 responsable administrative**, qui assure l'administration générale
- **1 assistante RH**, en charge des ressources humaines
- **3 chefs de service**, responsables du fonctionnement des trois antennes départementales

Les équipes sont composées de :

- **3 psychologues à temps partiel**, intervenant dans le Calvados, l'Orne et la Manche
- **4 secrétaires**, répartis entre les antennes (2 pour Caen, 1 à Coutances, 1 à Alençon)
- **23 intervenant·e·s socio-judiciaires**, majoritairement juristes et/ou travailleurs sociaux

Evolution des RH en 2024

Dans le but de renforcer la structuration, certains postes ont été réorganisés :

- **Assistante RH en alternance** (poste créé en septembre 2024) : étudiante en Master, elle assure diverses missions RH (variables de paie, suivi des horaires, gestion de la formation, participation au recrutement...).
- **Responsable administrative** : ce poste remplace celui d'assistante de direction, avec un périmètre incluant la coordination technique des secrétariats, la gestion administrative du siège, ainsi que le suivi des habilitations, conventions et contrats fournisseurs.
- **Renfort secrétariat** : un poste a été mis en place pour soutenir le secrétariat de Caen (2 postes pour le secrétariat de Caen), avec des interventions ponctuelles sur les autres antennes selon les besoins.

1/ L'ACJM EN 2024 (fin)



Les volontaires en mission de service civique

Pour la 11ème année, nous avons accueilli des jeunes en **mission de service civique**.

Nous soulignons **l'engagement** dont font preuve ces jeunes qui s'impliquent activement dans la vie de la structure. Nous remercions ces jeunes gens pour leur détermination, leur engagement et leur implication dans ces missions de soutien d'accès aux droits (Manche) et d'accompagnement des victimes (Calvados).

Nous remercions nos collègues et nos partenaires d'avoir soutenu les jeunes que nous avons accueillis à travers des échanges et autres actions communes.

Les locaux

La recherche de locaux à Argentan et à Caen est toujours en cours et active. Un projet avec la mairie d'Ifs pour le Calvados est en construction. La collectivité d'Argentan aurait une proposition adaptée à nous faire.

Les relations sociales

En 2024, une réunion a été organisée mensuellement avec le CSE afin d'aborder les questions d'activité, de personnel et d'organisation.

La formation continue

En 2024, la formation professionnelle a constitué un levier stratégique majeur pour l'ACJM. Elle permet à la fois de **valider et développer les compétences** des professionnels et, surtout, **d'adapter les pratiques aux besoins en constante évolution des publics accompagnés**.

La formation des salariés a connu une progression cette année, avec 20 collaborateurs, soit plus de la moitié des effectifs hors apprentis, ayant bénéficié d'une action de formation.

Les formations ont porté sur des **thématiques clés** pour l'association :

- Évaluation des besoins des victimes
- Repérage précoce et intervention brève
- Enfant co-victime
- L'enfant face aux violences conjugales
- Mécanismes de la violence au sein du couple
- Coanimation de groupes de parole au sein d'une association d'aide aux victimes
- Mise en œuvre de projets de justice restaurative et animation de médiations restauratives
- Animation de groupes de parole pour auteurs de violences conjugales
- Techniques d'animation de stages socio-judiciaires
- Médiation en matière pénale
- Formation civique et citoyenne (service civique)
- Maître d'apprentissage : rôle et missions
- Séminaire des directions

Ces efforts témoignent d'une volonté claire : **professionnaliser les équipes, favoriser la montée en compétences, et renforcer la structuration interne** afin de toujours mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des publics. L'année 2024 marque ainsi un tournant dans la dynamique RH et organisationnelle de l'ACJM.



Cette année, marquée par un contexte particulièrement délicat, a mis à l'épreuve notre organisation, notre réactivité et notre adaptation.

Je tiens à remercier l'ensemble des professionnels pour leur implication et leur constance. C'est grâce à votre engagement que nous avons pu maintenir la qualité de nos actions et continuer à répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Je remercie également les administrateurs pour leur présence et leur soutien, ainsi que nos partenaires pour leur confiance et leur collaboration. Ensemble, nous avons su faire face, avancer et tenir le cap, malgré les difficultés.

Plus que jamais, nous réaffirmons notre volonté de contribuer à une justice plus humaine, plus accessible, au service de toutes et tous.

Delphine Jumelin, directrice des services



2/ PRESENTATION GENERALE

Association agréée par le



12



2-1/ Service d'aide aux victimes

Dans le cadre du services d'aide aux victimes, l'ACJM exerce la mission généraliste d'aide aux victimes d'infractions pénales, d'administrateur ad hoc et d'accès aux droits.

- L'association est habilitée par le Ministère de la Justice, et affiliée à France Victimes.
- L'ACJM dispose de professionnels formés et d'un solide réseau de partenaires institutionnels, privés et associatifs pour accompagner les victimes.



Les activités de l'ACJM pour l'aide aux victimes :

| L'accueil des victimes | L'ACJM anime | L'ACJM propose | Autre mission |
|---|--|--|--|
| L'ACJM tient des permanences de proximité gratuites et reçoit les victimes d'infraction en toute confidentialité. | - des Points Justice, - des Bureaux d'Aide aux Victimes (Tribunaux Judiciaires d'Alençon, d'Argentan, de Caen, de Coutances et de Cherbourg). | - un accueil de jour pour victimes de violences conjugales à Alençon, - des groupes de paroles dans la Manche et l'Orne | L'ACJM assure la mission d'intervenant social en commissariat et gendarmerie dans la Manche. |

Quelques chiffres pour les trois départements

4 antennes principales

22 permanences de proximité

2/ PRESENTATION GENERALE (suite)

Association agréée par le



2-2/ Service de soutien et prévention judiciaire

L'ACJM exerce les missions de délégué du Procureur, de médiateur pénal, d'enquêteur de personnalité, et de contrôleur judiciaire. Elle met en œuvre des mesures collectives dites « stages de responsabilisation et de sensibilisation ».



Les activités de l'ACJM pour le service socio-judiciaire :



Des alternatives à la poursuite

Avertissement Pénal Probatoire, classement sous condition (proposer au mis en cause de remplir telle ou telle condition fixée par le Procureur) et composition pénale (effectuer un stage de sensibilisation par exemple).



Des mesures d'investigations

Enquêtes sociales rapides et enquêtes de personnalité dont l'objet est de retracer le parcours de vie de la personne et de décrire sa situation familiale, sociale, professionnelle, financière, sanitaire, ... pour les présenter au magistrat.



Des médiations pénales

L'objectif est de permettre aux parties (le mis en cause et le plaignant) de rechercher ensemble les modalités de réparation des faits ayant généré la procédure pénale. L'ACJM en tant que médiateur constitue un tiers neutre et à l'écoute.



Du contrôle judiciaire socio-éducatif

Suivi régulier afin de vérifier le respect des obligations et interdictions fixées par la Justice. L'objectif est aussi d'amener le justiciable à réfléchir sur les causes et conséquences de ses actes, de lui expliquer la procédure judiciaire qui le concerne, ... L'accompagnement s'adapte à la durée et aux mesures fixées.



Des réponses collectives : stages

Décidées par les magistrats, ces stages font l'objet de protocoles d'intervention et sont payants pour les usagers. Ils concernent :

- la consommation de stupéfiants dans la Manche et le Calvados,
- la citoyenneté dans la Manche, l'Orne et le Calvados,
- les violences conjugales dans la Manche, le Calvados et l'Orne,
- les responsabilités parentales dans l'Orne, la Manche et le Calvados.



Le coordonnateur de parcours et de soin

Dans l'Orne depuis 2019, ce dispositif concerne des personnes poursuivies par la Justice, qui connaissent un problème d'addiction, et qui se voient proposer un accompagnement individuel approfondi.

2/ PRESENTATION GENERALE (fin)

2-3/ Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences conjugales

Le CPCA est un dispositif accessible sur l'ensemble du territoire.

Il propose une prise en charge psychologique et/ou sociale destinée à toute personne ayant commis des violences à l'égard de son-sa conjoint-e ou se sentant capable d'en commettre.



La prise en charge des victimes ne peut suffire à enrayer les violences, la nécessité d'accompagner les auteurs de violences conjugales fait aujourd'hui consensus, en termes de protection des victimes et de prévention de la récidive.

Au croisement du judiciaire, du social et du sanitaire, le CPCA propose des accompagnements individuel et collectif complémentaires.

Comme un parcours de vie, le parcours du CPCA ne sera pas linéaire et proposera des alternances entre les différents modules et les différentes formes de prise en charge avec des interlocuteurs spécialisés : psychologues, travailleurs sociaux, soignants, conseillers en insertion professionnelle ; tous formés aux problématiques et mécanismes des violences conjugales. Cette approche interdisciplinaire propose une prise en charge globale des auteurs dans toute la complexité de leur situation.

Objectifs spécifiques :



2-4/ Les soutiens de l'ACJM

L'association dispose d'un important réseau de partenaires
Les soutiens de l'ACJM :

Le Ministère de la Justice, Les Conseils Départementaux d'Accès au Droit,
Les Conseils Départementaux de la Manche et de l'Orne,
Les Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance,
Les Délégations Départementales et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité,
Les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDECA),
L'Agence Régionale de Santé,

Collectivités

Les Villes de : Coutances, Cherbourg en Cotentin, Granville, Carentan, Avranches, Alençon, Flers, Caen, Hérouville St Clair, L'Aigle, La Ferté-Macé, Argentan,
Les Communautés : Urbaine d'Alençon, de Communes d'Argentan, et d'Agglomérations de Flers, du Cotentin, de St-Lô Agglo, de Coutances Mer et Bocage,
Les organismes bailleurs Caen Habitat et Presqu'Île Habitat, Orne Habitat et Logissia.

2-5/ Les habilitations de l'ACJM

L'ACJM habilitée par le ministère de la Justice.

Association agréée par le



2-6/ et adhésions de l'ACJM

L'ACJM adhère aux Fédérations France Victimes et Citoyens & Justice, ainsi qu'à NEXEM et URIOPSS.



3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE



3-1/ Service d'aide aux victimes de la Manche

Le service d'aide aux victimes prend en charge les victimes du lundi au vendredi sur l'antenne de la Manche en deux points du département : Coutances et Cherbourg.

Au cours de l'année 2024, **2026 personnes ont pris attache avec le service pour une affaire relevant du domaine pénal et 656 pour une affaire ressortant du domaine civil.** A ces données doivent être ajoutées **341 mineurs** accompagnés au titre de l'**administration ad hoc.**

Intervention
auprès de :
**2682 personnes
et 341 mineurs**

Les points justice (anciennement nommés PAD)

Les points justice ont pour objectif principal d'informer les usagers sur leurs droits et aider à les faire valoir, notamment avec la délivrance d'une information générale à caractère juridique ou administrative, une aide à la compréhension de documents, à l'accomplissement de démarches simples et une orientation vers les structures adaptées.

L'activité d'**accès aux droits** s'organise selon :

- Un accueil téléphonique et physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h dans les locaux de Coutances et de Cherbourg.
- Une permanence au sein du tribunal judiciaire de Coutances (tous les jeudis après-midi)
- Une permanence dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg (3 jours par semaine du mardi au jeudi).
- Une permanence au sein de la MJD de Saint-Lô 3 jours par semaine assurée par une mission de service civique.
- Des permanences de proximité, une demi-journée par mois :
 - Au centre social Olympe de Gouges de Cherbourg
 - A la Mairie déléguée de Tourlaville
 - Au Centre social Le Puzzle de Cherbourg
 - A la Maison de la justice et du droit de Saint-Lô
 - Au sein du tribunal de proximité d'Avranches une demi-journée par mois
 - Au sein du centre social Agora de Granville une demi-journée par mois

Depuis octobre 2024, une nouvelle permanence a lieu dans les locaux de la Maison France Services de Villedieu Les Poêles, à raison d'une demi-journée par mois.

*En 2024, **751 entretiens** ont été réalisés.*

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Tableau récapitulatif des demandes reçues au PJ en 2024

| Domaines | PJ Cherbourg | PJ Coutances | Hors PJ |
|--|--------------|--------------|-----------|
| Conflits de voisinage | 8 | 17 | 4 |
| Droit bancaire | 13 | 10 | 2 |
| Droit de la consommation | 8 | 23 | 7 |
| Droit de la famille et de personnalité | 133 | 160 | 30 |
| Droit médical | 1 | 4 | |
| Droit pénal autre que victime | 1 | 13 | 4 |
| Problème bailleur / locataire | 22 | 35 | 9 |
| Droit des successions | 5 | 34 | 4 |
| Droit de la sécurité sociale | | 6 | 2 |
| Autre demande | 15 | 3 | 2 |
| Droit des étrangers | 11 | 1 | 1 |
| Droit du travail | 28 | 23 | 4 |
| Droit immobilier | 11 | 10 | 6 |
| Droit administratif | 14 | 18 | 3 |
| Droit commercial et des Sociétés | 11 | 7 | 1 |
| Droit des assurances | 6 | 5 | 3 |
| Voies civiles d'exécution | 8 | 2 | |
| Droit de l'urbanisme | | 3 | |
| Sous totaux | 295 | 374 | 82 |
| Total | 751 | | |

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Renseignements sur les démarches partenariales et l'activité du PJ

Deux fois par mois, des permanences sont assurées par les avocats dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg. Après avoir vérifié leur éligibilité, la conseillère du point justice y inscrit les personnes qui, au regard d'une situation précise, ont besoin de conseils juridiques. Les usagers ont des demandes dans des domaines variés mais certaines thématiques telles que le droit du travail et le droit de la famille sont récurrentes. En 2024, 19 permanences ont eu lieu et ont permis d'accueillir 85 personnes en consultation unique. 11 rendez-vous n'ont pas été honorés.

Une permanence est également assurée par un notaire une fois par mois au sein de nos locaux. Elle est pertinente pour les usagers ayant des demandes concernant l'immobilier et certains domaines du droit de la famille. En 2024, 6 permanences ont permis d'accueillir 11 personnes.

Une partie des usagers du PJ est redirigée vers le CIDFF, notamment pour les questions concernant le droit des femmes, des familles, la garde alternée... Et également, vers un conciliateur de justice, dès lors que la problématique peut espérer être résolue avec de la discussion.

Des bons de consultation permettant aux usagers de bénéficier d'une consultation gratuite chez un avocat peuvent également être proposés sous certaines conditions notamment de revenus. En 2024, l'ACJM de la Manche a ainsi délivré 114 bons.

L'aide aux victimes

3771 entretiens réalisés contre 3659 en 2023 ont été enregistrés dans nos suivis. Le suivi de certaines personnes a nécessité plusieurs entretiens.

L'infraction dominante des suivis reste, comme les années précédentes, celle des **atteintes aux personnes**. Ainsi, **704 personnes** ont été rencontrées pour des violences volontaires, **204** pour des menaces ou du harcèlement et **192** concernant des violences sexuelles.

Concernant les 1304 infractions d'atteintes aux personnes, pour 706 personnes, l'infraction commise s'inscrit dans un cadre intra familial dont 559 dans un contexte conjugal.

Le BAV

Le bureau d'aide aux victimes est un lieu d'accueil pour toutes les victimes d'infractions pénales au sein du tribunal judiciaire. Son objectif est d'informer et d'orienter les personnes sur le fonctionnement de la justice, leurs droits, l'état d'avancement de leur dossier, les mécanismes d'indemnisation, les partenaires et les organismes spécialisés.

En 2024, **les deux Bureaux d'Aide aux Victimes (à Coutances et à Cherbourg) ont rencontré 628 personnes pour des infractions pénales (contre 820 en 2023).**

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Les bons taxis

L'ACJM a délivré **29 bons taxis** pour 24 femmes victimes en 2024 sur le territoire de la Manche.

Les bons taxis ont pour objectif de transporter les femmes victimes de violences au sein du couple pour se rendre dans des lieux identifiés en lien avec leur situation (hébergement d'urgence, consultation médicale, accueils de jour, permanences juridiques et psychologiques, 1er rdv avocat, dépôt de plainte, convocation devant un tribunal). Les bons taxis peuvent être accordés sous réserve qu'il n'y ait aucun autre moyen (transports en commun, solution personnelle de transport, prise en charge par le réseau social) et prescrits par certains partenaires (CIDFF, ADSEAM, la belle échappée, association femmes, 115 et les CHRS, forces de l'ordre, DDFE, DDETS).

Le Téléphone Grave Danger (TGD)

Au cours de l'année 2024, l'ACJM de Coutances a réalisé 17 évaluations TGD et l'ACJM de Cherbourg en a effectué 3 (soit 20 évaluations au total) ce qui a permis la remise de 19 TGD à des victimes de violences conjugales.

Ce dispositif nécessitant un suivi et un accompagnement intensif des victimes, il représente **339 entretiens physiques ou téléphoniques réalisés au cours de l'année 2024**. 2 victimes ont pu bénéficier d'un suivi psychologique et 3 victimes ont intégré un groupe de paroles.

Les EVVI (évaluation personnalisée des victimes)

Cette évaluation a pour objectif d'identifier et de préconiser des mesures de protections spécifiques à la situation de la personne évaluée.

En 2024, l'ACJM a été saisie de **79 situations**. **44 évaluations** ont été réalisées. **18 personnes** ont refusé l'évaluation mais leur entretien a tout de même donné lieu à un rapport de situation. **17 personnes** n'ont pu être contactées.

Le BAR (Bracelet Anti-Rapprochement)

8 entretiens pour la mise en place de BAR ont été effectués en 2024 pour **5 BAR posés**.

La permanence psychologique

La permanence est assurée trois jours par semaine : les mardi, mercredi et jeudi à Coutances. Le mercredi étant privilégié pour les enfants, cela permet de recevoir les enfants et les adolescents accompagnés ou non de leurs parents.

Les orientations sont principalement faites par les différent.e.s intervenant.e.s socio-judiciaire et par quelques partenaires comme la CAF, l'UMJ ou le réseau VIF de Coutances.

En 2024, **210 entretiens ont été réalisés et 85 personnes reçues**. **La majorité des entretiens (53%) concernent des femmes victimes de violences intra-familiales**. Dans la majorité des cas, les victimes présentent des symptômes dépressifs. Lorsqu'ils persistent au-delà des entretiens de soutien au cours de la procédure, une orientation est proposée vers les CMP ou des professionnel.le.s en libéral.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Sur les 85 personnes reçues, 11 étaient mineur.e.s.

Cette permanence s'avère particulièrement pertinente au début d'une procédure. Déposer plainte n'est pas un acte anodin, cela engage la victime dans un processus judiciaire souvent difficile.

L'objectif est de pouvoir apporter une réponse rapide (peu de délai d'attente) et un soutien pour accompagner les victimes au cours d'une procédure qui peut s'avérer aussi longue que complexe. La priorité est de pouvoir offrir aux adultes comme aux enfants un espace de parole confidentiel dans lequel ils peuvent se sentir en sécurité.

Le dispositif travailleur social en commissariat et gendarmerie

L'ACJM se distingue par la présence d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ci-après ISGC).

L'ISGC effectue des permanences physiques et téléphoniques au sein des gendarmeries et des commissariats de la Manche. L'ISGC Nord intervient au **commissariat de Cherbourg** et l'ISGC Centre et Sud Manche intervient dans les **gendarmeries d'Avranches, Lessay et Carentan** ainsi que dans le **commissariat de Saint Lô et pour ceux de Coutances et Granville**. L'objectif est d'offrir un accompagnement, une écoute, une orientation et la recherche de solutions durables pour les victimes. Pour cela des entretiens individuels et confidentiels leur sont alors proposés (avec ou sans rendez-vous). Les victimes sont, par la suite, orientées en fonction de leur situation propre (plainte, associations spécialisées, services sociaux, avocats...).

Une démarche proactive de la victime

- **En amont du dépôt de plainte** : un rendez-vous peut être proposé à toute personne qui souhaiterait déposer plainte. Le but du RDV va être de préparer la victime à cette épreuve et de répondre à ses éventuelles questions. Un accompagnement lors du dépôt de plainte est également possible, sous réserve de l'accord du service intéressé.
- **Après le dépôt de plainte** : souvent orientée par le service des plaintes, une victime peut être reçue par l'ACJM pour être renseignée sur le déroulement d'une enquête et des éventuelles suites qui pourraient être données à sa plainte. En fonction de la situation, ce rendez-vous peut être l'occasion d'échanger sur les dispositifs de protection qu'il est possible d'octroyer (téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection). En effet, l'ISGC peut communiquer avec le parquet sur toutes situations lui paraissant sensibles.
- **En dehors de toute procédure judiciaire** : une personne se présentant au commissariat ou en gendarmerie pour une question ne relevant pas d'une infraction pénale peut être orientée par les services des plaintes à l'ISGC (conflits de voisinage, droit du travail, garde conflictuelle etc..).

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Une démarche proactive de l'association

L'association exerce également une démarche proactive auprès des victimes, en particulier les victimes de violences intrafamiliales.

En zone gendarmerie, l'ISGC reçoit fréquemment des fiches saisines afin de prendre contact avec les victimes VIF (notamment en l'absence d'ouverture de procédure) et leur proposer un accompagnement et une prise en charge juridique.

En zone commissariat, l'ISGC consulte les gestions d'évènements, les plaintes et les déclarations d'usagers afin d'en extraire les situations qui mèneront à un contact. Il s'agit très souvent des différends conjugaux, qui s'apparentent à des zones grises sur le volet judiciaire. Ne suffisant pas à constituer une infraction pénale, un tel différend n'ouvrira aucune procédure judiciaire alors qu'une prise en charge peut, quant à elle, être nécessaire. L'ISGC entre donc en contact avec la victime pour faire un état des lieux de la situation et proposer des solutions à cette dernière.

Ce dispositif s'accompagne d'une remontée d'informations régulières au parquet sur les situations récurrentes, qui permettra, éventuellement, l'ouverture d'une enquête, y compris sans dépôt de plainte de la victime.

Enfin, un COPIL, animé par le parquet, est organisé pour échanger sur les situations préoccupantes grâce à la présence du parquet, du chargé de mission VIF, des fonctionnaires de police (service des plaintes et service enquêteur), de la CLAP, du SPIP et de l'ACJM. C'est notamment l'occasion pour l'ACJM d'effectuer ou de recevoir des demandes d'EVVI sur ces situations. Cette instance permet d'être en alerte collective pour certaines situations repérées.

Dans le cadre de sa mission d'ISGC, **l'ACJM de Cherbourg a pris attache avec 296 victimes (211 en zone police et 85 en zone gendarmerie)** et l'ACJM Centre et Sud Manche a pris attache avec 239 victimes (31 en zone police et 208 en zone gendarmerie).

Les groupes de paroles pour les victimes de violences au sein du couple

En 2024, 4 groupes de parole ont été mis en place.

3 groupes de parole à destination de 11 femmes victimes de violences conjugales séparées de leur conjoint.

Organisés en six rencontres planifiées sur environ 3 mois chacun, ces groupes de paroles fermés favorisent l'expression de chacune des victimes et la cohésion du groupe par le biais d'outils participatifs. La séance débute toujours par un accueil autour d'un café, avant que les participantes livrent tour à tour, leur « météo du jour ». Il s'agit pour elles d'exprimer dans quel état d'esprit elles vont aborder la rencontre. Ce moment est particulièrement important parce que cette routine permet à chacune de se livrer en toute confiance et de dire ce qu'il s'est passé depuis la dernière rencontre. La seconde partie permet d'aborder diverses thématiques choisies en fonction des besoins du groupe. La dernière rencontre elle, est consacrée au bilan du groupe de parole avec le jeu le Totem.

Le groupe de parole est **un dispositif validé par 100% des participants**. A chaque bilan de groupe, à la dernière rencontre, les participants ont tous pu nous indiquer une ou plusieurs raisons pour laquelle ce groupe les a aidés.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Les groupes se sont montrés dynamiques. Une solidarité s'est créée entre les participants et ils se sont vite montrés aidant les uns avec les autres.

Les parcours de chaque participant sont différents, en raison de l'état d'avancement judiciaire ou personnelle. Chacun est venu avec ses problématiques : problème de consommation d'alcool, problème de santé des enfants à la suite du traumatisme lié à la rupture parentale.... Les participants ont pu se questionner face à certains problèmes rencontrés au sein du groupe.

La problématique reste les orientations des participants issus de plusieurs horizons. En effet, un groupe constitué uniquement d'utilisateurs du CHRS de l'ADSEAM ou de l'ACJM serait beaucoup moins pertinent que d'avoir des participants issus de diverses structures et ne se connaissant pas.

La question du partenariat est donc fondamentale pour réussir à proposer un groupe à un plus large public.

1 groupe d'expression pour 4 enfants co victimes de violences conjugales

Un groupe d'expression pour enfants co-animées par Sophie About, psychologue, Sophie Blondel, praticienne certifiée du programme MISP (massage entre enfants) et Maud Leguelinel, animatrice de l'Ecole des Parents et des Educateurs de la Manche a été mis en place sur six séances. Au départ, 5 enfants étaient inscrits et ont été présents pour les deux premières séances. Quatre enfants ont fini le cycle de 6 séances, proposées le mercredi après-midi de 14h à 16h30 entre novembre et décembre 2024.

Cinq enfants, principalement orientés par leur mère ont participé au groupe de parole.

Chaque rencontre débute par une séance d'auto-massage et de massage entre enfants afin de se libérer des tensions et de se préparer aux échanges. Passer par le corps permet aux enfants de se relâcher, d'exprimer leurs ressentis et aussi d'acquérir un outil de détente dont ils pourront se servir à nouveau à d'autres moments.

Ensuite, vient l'heure de partager le goûter tout en donnant chacun à notre tour notre météo du jour.

Lors de chaque séance nous avons abordé un thème spécifique :

- Les présentations et le pourquoi on se retrouve ensemble, attentes et règles du groupe pour se sentir bien
- Les émotions et la communication (sur 2 séances)
- Les stéréotypes de genre
- Ma place et mon rôle dans ma famille, « dessine-moi ta famille imaginaire »
- Séance de bilan, point sur nos qualités respectives.

Plusieurs outils ont été utilisés pour faciliter l'expression : photo langage, mimes, dessins, cartes des émotions et des besoins...

Les enfants ont particulièrement apprécié de pouvoir échanger avec d'autres enfants sur des situations vécues et similaires.

Les débuts de séances ont permis de se détendre et d'être plus à l'écoute de soi et des autres par la suite. Le massage entre enfants vise également à aborder la question du consentement (on demande la permission à l'autre), le rapport au corps (toucher bienveillant) et le rapport à l'autre.

Les enfants nous ont rapporté s'être fait des amis dans ce groupe dans lequel ils pouvaient se donner des conseils (auditions chez les gendarmes...) s'encourager et se soutenir.

3-2/ Services de soutien et prévention judiciaire

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2024

| Mesures ordonnées en 2024 | Coutances | Cherbourg | Extérieur | Total |
|--|------------|------------|-----------|------------|
| Médiations pénales | 42 | 6 | | 48 |
| IPM | 0 | 30 | | 30 |
| Enquêtes sociales rapides (POP) | 162 | 112 | | 274 |
| Enquêtes sociales rapides (hors POP) | 0 | 1 | | 1 |
| Contrôles Judiciaires | 15 | 15 | 17 | 47 |
| Enquêtes de personnalité | 11 | 9 | 3 | 23 |
| Total | 230 | 173 | 20 | 423 |
| | Coutances | Cherbourg | Extérieur | Total |
| Stage Citoyenneté | 82 | 28 | | 111 |
| Stage violences conjugales | 147 | 53 | | 202 |
| Stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants | 92 | 12 | | 105 |
| Stage de responsabilisation parentale | 41 | 12 | | 54 |
| Total | 362 | 105 | | 472 |

L'activité de soutien et de prévention judiciaire connaît une légère baisse en 2024, avec une diminution du nombre de stages de près de 11 % mais une augmentation des autres mesures d'environ 7% notamment grâce à l'augmentation des mesures d'investigation Enquêtes sociales rapides dans le cadre des permanences d'orientation pénales et enquêtes de personnalité. Nous pouvons cependant constater une diminution importante des médiations pénales ainsi que des enquêtes sociales rapides qui ne sont pas demandées dans la cadre des permanences d'orientation pénale.

Le dispositif des **IPM (ivresse publique manifeste)** n'est plus mobilisé sur le TJ de Coutances pour la deuxième année consécutive.

Concernant l'activité instruction, l'année 2024 est marquée par une augmentation des saisines pour des enquêtes de personnalités (EP).

L'activité de contrôle judiciaire (CJ) est similaire à 2023 autant en instruction que sur saisine du juge des libertés et de la détention.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Pour l'activité des stages : 472 stages tout stage confondu ordonnés en 2024 contre *532 en 2023* soit une baisse globale.

- concernant le stage ILS : 105 en 2024 contre 79 en 2023
- concernant le stage Citoyenneté : 111 en 2024 contre 126 en 2023
- concernant le stage VIF : 202 en 2024 contre 258 en 2023
- concernant le stage parentalité : 54 en 2024 contre 69 en 2023

Sur l'année 2024 nous avons ainsi réalisé **56 sessions de stage** contre *54 en 2023*

Le CPCA 2024 dans la Manche

Bilan quantitatif

En 2024, 18 orientations :

- 15 orientations judiciaires dont
 - 7 orientations à la suite d'une ordonnance de protection
 - 8 orientations en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire
- 3 orientations volontaires

8 entrées réelles en 2024 (1 orientation de 2023 et 7 orientations 2024) :

- 7 orientations judiciaires
 - 1 orientation à la suite d'une ordonnance de protection
 - 6 en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire
- 1 orientation volontaire

3 entrées réelles en 2025

- 1 orientation à la suite d'une ordonnance de protection
- 2 en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire

7 entrées annulées :

- 2 refus
- 5 n'ont pas donné suite

Bilan qualitatif

Le CPCA dans la Manche peine toujours à trouver une dynamique en raison des faibles flux. Le dispositif va être repensé par la nouvelle équipe dédiée.

4-1/ Service d'aide aux victimes

Notre service d'aide aux victimes généraliste prend en compte toute personne qui s'estime victime, pour toute infraction.

L'équipe pluridisciplinaire de l'ACJM s'appuie sur la secrétaire de service qui assure l'accueil téléphonique et physique, des juristes qui apportent une écoute et délivrent des informations juridiques, ainsi que d'une psychologue vers qui les victimes sont orientées en cas de besoin.

Notre service assure un **accueil pour les victimes** du lundi au vendredi au sein de l'antenne d'Alençon.

Par ailleurs, dans un souci de service de proximité, nous proposons également des permanences à Flers, à Argentan et à l'Aigle.

Traditionnellement, il s'agissait principalement de répondre aux sollicitations des victimes qui effectuaient une démarche vers le service.

En raison d'une meilleure prise en compte des victimes par les services judiciaires, l'activité a évolué au cours des dernières années.

Ainsi, se sont développées les prises en charge auprès des victimes à partir de sollicitations des services judiciaires ou de dispositifs mis en place avec les juridictions. Dans ces situations, c'est l'association qui effectue une démarche de proposition d'aide vers les victimes.

Il peut s'agir de leur proposer une prise en charge à la demande du Parquet à la suite de leur plainte, en amont des audiences correctionnelles, pour leur proposer un accompagnement physique lors des audiences de Cours d'Assises.

Ce mode d'intervention se développe en particulier pour les victimes de violences au sein du couple. Pour autant, il nous paraît également important de rappeler le caractère généraliste de notre service, destiné à toutes victimes, quelle que soit l'infraction subie.

Ces démarches s'appuient notamment sur les BAV que l'ACJM anime au sein des Tribunaux Judiciaires d'Alençon et Argentan.

Notre service travaille également en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits de l'Orne et tient, pour le CDAD, **des relais d'accès au droit** (Point Justice) :

- à Alençon, chaque lundi matin ;
- à Argentan, deux vendredis par mois ;
- à l'Aigle un mercredi après-midi par mois.

Ce dispositif, remis pleinement en œuvre en 2023, génère une activité forte puisque **432 entretiens se sont tenus en 2024 contre 527 en 2023.**

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Enfin, depuis 2013, l'ACJM anime un **Accueil de Jour** en lien avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Orne pour accueillir et accompagner des personnes victimes de violences intrafamiliales, et les aider à sortir de leur situation de violences.

Ce dispositif a connu une évolution notable en 2024 avec la mise en place d'actions collectives à destination des victimes, qui renforce le mode de réponse collectif déjà à l'œuvre avec un groupe de parole organisé depuis de nombreuses années.

En 2024, l'antenne d'Alençon a suivi **2514 personnes** (*mineurs + majeurs*), soit :

- 1 592 personnes dans le cadre du service d'aide aux victimes (dont 346 au BAV d'Alençon et 201 au BAV d'Argentan) ;
- 84 suivis dans le cadre de l'accueil de jour, dont 43 mesures nouvelles (387 entretiens) ;
- 406 mineurs victimes suivis à l'occasion de mesures d'administrateur ad hoc, dont 136 mesures nouvelles ;
- 432 personnes renseignées dans le cadre de l'accès au droit.

L'activité de l'année 2024 est de nouveau en nette augmentation par rapport à l'an dernier (**2165 personnes suivies en 2023**), ce qui illustre une évolution sur le moyen terme de nos activités d'aide aux victimes.

Au-delà de l'aspect purement quantitatif, il s'agit également d'apporter la meilleure réponse possible aux victimes, en fonction de leurs besoins, de leurs possibilités, et de la nécessité de prendre en compte certaines situations « en urgence ».

La lutte contre les violences intrafamiliales

Depuis quelques années, la place occupée par le sujet des **Violences Intrafamiliales** est prépondérante dans notre activité auprès des victimes. Cela s'explique en particulier par la mise en place, au niveau national, de dispositifs en leur faveur, qui sont déclinées localement par les deux tribunaux judiciaires du département, dispositifs que nous sommes chargés d'assurer en tant que service d'aide aux victimes.

Par ailleurs, cela correspond également à la place qu'occupe désormais ce sujet dans l'espace public et à sa prise en compte par les autorités.

En 2024, nous avons aidé **546 victimes** de faits commis dans le cadre d'un couple ou ex-couple, toutes infractions d'atteintes aux personnes confondues. Parmi elles, **410 ont été victimes de violences physiques** ; ce nombre représente **25.9% du nombre de victimes reçues par le service**.

Il est intéressant de noter que ce nombre est en hausse par rapport à l'an dernier mais que la part des victimes de violences au sein du couple dans le total général diminue (30% du total en 2023). Ainsi, cela montre qu'en dépit de l'importance du contentieux des violences conjugales, notre service d'aide aux victimes conserve son caractère généraliste et destiné aux victimes de toutes infractions.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Les dispositifs de protection de ces victimes sont en constant développement ces dernières années et impliquent une capacité de réponse importante du service, parfois dans une certaine urgence.

Nous sommes ainsi sollicités pour :

- **Evaluer la situation** des victimes : saisine par les magistrats pour réaliser une Evaluation Individualisée des Victimes (EVVI), soit **129 saisines (76 en 2023)** ;
- **Evaluer** l'opportunité de la remise des **Téléphones Grave Danger (TGD)**, assurer la remise de ce TGD, et suivre la victime au cours du dispositif, soit **135 entretiens (105 en 2023)** ;
- **Assurer la remise des Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)** et suivre la victime bénéficiaire, soit **63 entretiens (26 en 2023)** ;
- **Aviser les victimes de la sortie de détention** de leur ex-conjoint condamné pour des violences conjugales, soit **36 entretiens**.

L'évolution continue du nombre d'entretiens assurés pour les remises de dispositif de protection et le suivi des victimes manifeste cette évolution très notable de l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple.

Notre service a pour vocation d'aider les victimes autant que de besoin, à différents stades de la procédure ou phases de leur reconstruction, en lien ou non avec le déroulé de la procédure pénale qui les concernent. L'objectif n'est donc pas d'apporter une seule réponse à un instant T mais au contraire de permettre à la victime de revenir vers notre service si elle le souhaite ; dans certaines situations, c'est le service qui reprend contact avec la victime, en accord avec elle et dans le respect de son autonomie.

Cette attention a été renforcée au cours des dernières années, permise par l'augmentation de l'effectif du service, et aboutit au renforcement des suivis de victimes, sur le moyen voire le long terme.

Cette **prise en compte de la victime dans la durée**, impliquant une notion d'accompagnement, se traduit par le fait que **629 victimes ont bénéficié d'au moins deux entretiens avec le service (soit 39.5 % de l'ensemble des victimes prises en charge par le service en 2024)**.

Les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV)

L'ACJM assure une présence au sein des deux juridictions de l'Orne, dans le cadre de ces Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) : le mardi matin et le jeudi à Alençon et le mardi à Argentan.

Le BAV est assuré sur le temps des audiences correctionnelles de ces juridictions, ce qui permet au service d'aider les victimes présentes pour cette audience et qui peuvent avoir besoin d'informations immédiates.

Les juristes présents peuvent également accompagner physiquement les victimes dans la salle d'audience, ce qui se produit de manière effective et fréquente.

Dans le cadre des BAV, le service prend contact avec les victimes en amont des audiences correctionnelles pour les aider dans les démarches en vue de celles-ci. Cette action permet à la victime de se remobiliser concernant sa demande indemnitaire, qu'elle a parfois pu « mettre de côté », pour diverses raisons.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Ce dispositif, important pour la sauvegarde des droits des victimes est aujourd'hui impacté par le processus de dématérialisation des procédures engagé dans les juridictions, qui ne permet plus à l'ACJM le même accès aux coordonnées des victimes.

Enfin, l'ACJM est parfois désigné par le Parquet pour notifier à une victime un classement sans suite de sa plainte, ou pour lui soumettre l'éventualité de la correctionnalisation d'une procédure et recueillir alors son accord ; nous réalisons ces entretiens dans le cadre du BAV.

Au-delà du fait d'exécuter le mandat judiciaire, cette saisine est aussi pour notre service l'occasion de se faire connaître par la victime, et de lui proposer un accompagnement dans ses futures démarches, le cas échéant.

L'Accueil de Jour

L'Accueil de Jour a pour objet d'assurer **un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit** aux personnes confrontées à une situation de violences conjugales, pour les aider à en sortir dans le cadre d'un accompagnement individualisé, et dans un contexte de moyen-long terme, afin que la victime ne se trouve pas confrontée à un départ dans l'urgence, non prévu et très insécurisant.

Le dispositif est animé par une travailleuse sociale, et s'appuie aussi sur l'ensemble des compétences de l'équipe du service d'aide aux victimes (juristes, psychologue).

D'autre part, en 2023-2024, le service a accueilli une étudiante se formant au métier d'éducatrice spécialisée pour un stage de 8 mois, puis une autre en alternance (pour deux ans), ce qui permet de renforcer nos capacités de réponse et d'assurer une meilleure continuité du dispositif.

84 victimes ont été accueillies, soit une légère baisse par rapport aux années précédentes (**96 en 2023**) ; le dispositif apparaît néanmoins bien identifié par les différents partenaires.

Depuis quelques années, on note des situations plus complexes que par le passé. Il est ainsi à noter qu'un quart environ des victimes accueillies sont d'origine étrangère, ce qui génère très souvent des questionnements et un accompagnement spécifique autour de leur situation administrative.

Dans le prolongement de ces accompagnements individuels, **un groupe de parole** est proposé aux victimes. Il a pour objet de rompre l'isolement des personnes, et de leur permettre d'avancer pour leur reconstruction personnelle, par la rencontre avec d'autres victimes.

Elles se sentent ainsi moins isolées, et prennent aussi conscience qu'elles ne sont pas seules à avoir subi ce type de faits.

Il est coanimé par la référente de l'Accueil de Jour et un intervenant extérieur.

La session organisée en 2024 (et qui s'est achevée début 2025) a été suivie par **6 femmes** ; les thématiques habituelles y ont été déclinées.

En 2024, nous avons proposé un nouveau dispositif aux victimes, à savoir des **actions collectives**. Organisées une fois par mois, elles se sont articulées autour de trois propositions différentes, mises en œuvre en créant un partenariat avec des intervenants extérieurs : le Krav Maga, la sophrologie et la médiation animale. Elles offrent la possibilité aux victimes de s'inscrire à un seul atelier, en fonction de leur intérêt, leur disponibilité, ce qui crée un accompagnement renforcé. Les participantes témoignent d'un retour très positif concernant leur parcours de reconstruction.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Administration ad hoc

L'A.C.J.M. a été saisie de **133 mesures d'administrateur ad hoc en 2024 contre 112 en 2023**.

L'activité atteint **un niveau inédit**, dans un contexte de saisines soutenues depuis plusieurs années. L'augmentation, constatée pour les deux juridictions, est particulièrement notable à Argentan (57 saisines en 2023 et 28 saisines en 2022) et plus légère pour Alençon (53 saisines en 2023).

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2024

| | ALENCON | ARGENTAN | EXTERIEUR | TOTAL |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| PARQUET | 27 | 31 | 2 | 60 |
| JUGE D'INSTRUCTION | 1 | 3 | / | 4 |
| TRIBUNAL CORRECTIONNEL | 13 | / | / | 13 |
| JUGE DES ENFANTS | 1 | / | / | 1 |
| JUGE DES TUTELLES | 15 | 35 | 2 | 52 |
| JAF | 1 | 2 | / | 3 |
| TOTAL | 58 | 71 | 4 | 133 |

Cette augmentation marque une prise en compte de plus en plus marquée par les magistrats de la **place de l'enfant victime dans la procédure pénale**. L'évolution réglementaire récente, par la reconnaissance comme victime de l'enfant témoin de violences conjugales apporte également une explication à cette forte activité.

4-2/ Services de soutien et prévention judiciaire

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2024

| Mesures ordonnées en 2024 | Alençon | Argentan | Extérieur | Total |
|---------------------------------------|------------|------------|-----------|------------|
| Mesures délégués du Procureur | 101 | 161 | | 262 |
| Médiations pénales | 8 | 6 | | 14 |
| Enquêtes sociales rapides | 267 | 101 | | 368 |
| Contrôles Judiciaires | 30 | 19 | 4 | 53 |
| Enquêtes de personnalité | 6 | 8 | 2 | 16 |
| Total | 412 | 295 | 6 | 713 |
| Personnes venues en 2024 | Alençon | Argentan | Extérieur | Total |
| Stage Citoyenneté | 26 | 32 | | 58 |
| Stage violences conjugales | 40 | 72 | | 112 |
| Stage de responsabilisation parentale | 9 | 18 | | 27 |
| Total | 75 | 122 | | 197 |

L'activité de l'année 2024 marque une *augmentation de l'activité judiciaire 713 mesures ordonnées contre 657 en 2023*.

En fonction du type de mesures, on note néanmoins les mêmes évolutions que l'an dernier, à savoir une nette augmentation des saisines pour des enquêtes sociales rapides, en particulier à Alençon, et une baisse des mesures alternatives et de contrôle judiciaire.

S'agissant de l'activité des stages, elle a connu une *baisse du nombre de stagiaires présents*, et ce quel que soit le type de stages.

Pourtant, le *nombre de saisines est en augmentation en 2024* par rapport à 2023, ce qui manifeste que le taux de carence à ces stages est relativement important, et en augmentation.

Pour 2025, nous souhaitons mieux analyser les causes de ces carences.

Concernant les mesures « Délégués du Procureur »

Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre de permanences TTR (convocations remises aux justiciables par Officier de Police Judiciaire), à Alençon, Argentan, Flers et l'Aigle, qu'il s'agisse de majeurs ou de mineurs.

Elles se déclinent en mesures d'Avertissement Pénal Probatoire (qui a succédé au «Rappel à la Loi»), de Classement sous conditions et de Composition pénale ; pour cette dernière mesure, nous sommes saisis exclusivement par le Parquet du TJ d'Argentan.

L'activité connaît une nouvelle et légère baisse : *262 saisines contre 274 en 2023*. Elle est en légère hausse auprès du Parquet d'Alençon (+9) et en baisse plus conséquente auprès du Parquet d'Argentan (-21).

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Concernant la médiation pénale

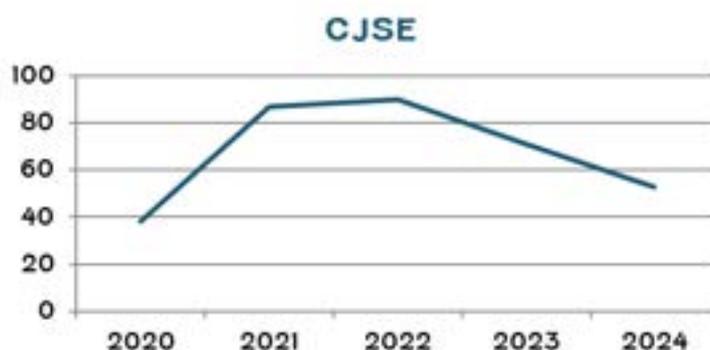
Notre service agit sur saisine du Procureur de la République.

La médiation a pour objet de rechercher avec leur accord, un arrangement amiable entre le mis en cause et le plaignant, par l'intervention d'un tiers, le médiateur.

Le niveau d'activité de cette mesure reste extrêmement faible, malgré un léger rebond (**14 saisines en 2024 contre 10 en 2023**) et une reprise de cette activité auprès du Parquet d'Alençon.

Concernant le contrôle judiciaire socio-éducatif

Après avoir atteint des niveaux de saisines élevés en 2021 et 2022, l'activité du contrôle judiciaire a continué de diminuer pour le deuxième exercice consécutif.



Notre service est désigné pour veiller au contrôle du respect des obligations par le justiciable. Celles-ci concernent notamment des obligations d'insertion, de soins (psychologique, en addictologie), de « pointage » en commissariat ou gendarmerie, d'interdiction d'entrer en relation avec un plaignant.

Au-delà de cet aspect de contrôle, lors des entretiens que nous menons fréquemment avec le mis en cause, l'**objectif socioéducatif** est d'évoquer avec la personne son insertion au sens large, de l'orienter vers d'éventuelles démarches, ainsi que l'amener à réfléchir aux conséquences de ses actes, pour la victime, la société, lui-même, ses proches.

Enfin, notre travail d'accompagnement vise aussi à permettre à la personne sous contrôle judiciaire de bien appréhender la procédure pénale qui le concerne.

En 2024, les saisines ont émané pour 30 du Tribunal Judiciaire d'Alençon, 19 du Tribunal Judiciaire d'Argentan et 4 d'une juridiction extérieure.

3 modes de saisine sont mises en œuvre :

- Du **Juge des Libertés et de la Détention**, pour un suivi de courte durée, ne pouvant excéder 6 mois. Cette désignation concerne notamment le contentieux des violences au sein du couple. La mesure consiste alors notamment à l'éviction, du conjoint poursuivi, du domicile familial.
- D'un **Juge d'Instruction** dans le cadre d'une information judiciaire pour des faits de nature correctionnelle ou criminelle, pour un suivi qui s'étend alors sur plusieurs mois voire plusieurs années. Les infractions les plus représentées sont celles de nature sexuelle, les Infractions à la Législation sur les Stupéfiants.
- Du **Tribunal Correctionnel**, dans le cadre d'un renvoi du dossier à une audience ultérieure.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Concernant les réponses collectives = les stages

Les stages mis en œuvre par l'ACJM ont d'abord été travaillés dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites. Néanmoins, l'évolution de la pratique montre que les justiciables sont également orientés dans le cadre soit d'une peine de stage prononcée par le Tribunal Correctionnel, soit d'une obligation particulière d'une mesure de Sursis Probatoire.

Nos stages sont organisés à Alençon, à Argentan, et depuis 2023, à Flers, pour se rapprocher des justiciables domiciliés dans ce secteur géographique.

Au total, les **mesures collectives** (tous types de stages confondus) ont généré la mise en place de **28 sessions ; 197 stagiaires** ont été accueillis.

Le stage de citoyenneté

Chaque session de stage dure une journée, soit 6 heures ; le coût du stage est de 150€.

L'activité de ce stage de citoyenneté est très équilibrée entre les deux juridictions.

Il concerne des justiciables ayant commis des infractions relativement diversifiées telles que vol, violences légères, menaces, outrages, ...

L'objectif est de leur rappeler les fondements de la république, la place des institutions, ...mais aussi de les amener à réfléchir à leur responsabilité et leur propre place de citoyen.

Notre saisine a émané de la juridiction d'Argentan aux deux tiers.

9 sessions ont été organisées : 4 à Alençon et 5 sur le ressort de la juridiction d'Argentan (3 à Argentan et 2 à Flers), et **58 stagiaires** ont été reçus (contre 71 en 2023).

Le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple

Chaque session de stage dure deux jours, soit 12 heures et coûte 230€.

Le stage, spécifiquement dédié pour les auteurs de violences conjugales a été mis en place 5 fois à Alençon, 4 fois à Argentan et 6 fois à Flers, soit 15 sessions organisées en 2024 (contre 21 en 2023 et 16 en 2022).

112 personnes ont ainsi été reçues au cours de l'année 2024 (contre 148 en 2023).

Le stage de responsabilisation parentale

Les sessions de stage sont prévues sur deux journées, soit 12 heures ; le coût du stage est de 225€.

Ce stage est le plus récemment organisé ; il a été d'abord mis en œuvre à Alençon, avant d'être étendu à la juridiction d'Argentan.

En tout, **4 sessions** ont été organisées (1 à Alençon, 3 à Argentan) et **27 justiciables** ont effectué ce stage en 2024.

Le stage est destiné à des parents poursuivis pour un manquement à leurs obligations légales, notamment en cas de violences sur leur enfant, de non-représentation d'enfant, de non-paiement de la pension alimentaire.

Le stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de stupéfiants

L'ACJM intervient à la demande de Drog'Aide 61 dans le cadre d'un partenariat établi en 2018. L'intervention dure environ deux heures et porte sur le volet juridique et les conséquences judiciaires d'une Infraction à la Législation sur les Stupéfiants.

Notre service est amené à se déplacer sur les différents lieux de stage du département : Argentan, Flers et Mortagne-au-Perche, en plus d'Alençon, pour douze interventions dans l'année.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Concernant le dispositif d'accompagnement en matière de soins et d'insertion

L'ACJM intervient en partenariat direct avec l'association Addictions France dans le cadre d'un Parcours d'Insertion et de Santé destiné aux personnes ayant présenté une consommation d'alcool ou de stupéfiants problématique lors de la commission d'une infraction, et qui peuvent connaître des difficultés d'insertion.

Le dispositif avait été initié par le parquet d'Argentan dans le cadre d'une mesure de composition pénale. Il est proposé aux justiciables un parcours de 6 mois destiné à les soutenir activement dans leurs démarches de soin et d'insertion.

En 2023, le dispositif a été déployé sur le territoire de Flers, ce qui a généré un nouveau partenariat, avec l'antenne de Flers d'addictions France. D'autre part, ce dispositif a également été mis en place auprès du Tribunal Judiciaire d'Alençon, Madame le Procureur ayant souhaité l'expérimenter également.

Il est mis en place un accompagnement individuel renforcé, avec des entretiens réguliers.

Cet accompagnement vise à un travail sur l'insertion au sens large (travail, formation, logement, mobilités, ...) en fonction de la situation de la personne et à la suite d'une évaluation qui permet de contractualiser avec elle les axes de travail.

En parallèle, une prise en charge sanitaire est assurée au regard de la consommation de produits psychoactifs de cette personne ; cette prise en charge est réalisée par notre partenaire Addictions France.

Lorsque le justiciable adhère pleinement au dispositif, on constate des évolutions très intéressantes tant sur les consommations addictives que sur l'insertion.

Au demeurant, le **volume d'activité** de saisines reste extrêmement restreint et ce malgré l'extension géographique opérée en 2023 :

- **16 saisines ont émané du Parquet d'Argentan en 2024 (contre 18 en 2023)** dont 5 pour le secteur d'Argentan et 11 pour celui de Flers ;
- **13 du Parquet d'Alençon (contre 9 en 2023).**

Le volume de l'activité questionne aujourd'hui sur sa pérennité, en lien avec la pérennité des financements.

Concernant le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

En 2021, en collaboration avec l'association L'Etape, l'ACJM a présenté une réponse à l'appel à projets relatif à la mise en œuvre du CPCA ; ce projet a été retenu par la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité.

Le CPCA a pour objet la protection des victimes, par une meilleure prise en charge des auteurs, contribuant à la prévention de la récidive.

L'entrée dans le dispositif se fait soit dans un cadre judiciaire, ce qui est majoritairement le cas, soit de manière volontaire.

La prise en charge est désormais assurée par une équipe de deux Intervenants Socio-Judiciaires et d'une psychologue.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Après un entretien d'évaluation, la personne est obligatoirement orientée vers le Stage de Responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

L'accompagnement renforcé de l'auteur de ces violences s'articule autour des problématiques repérées (insertion, addiction, parentalité, ...). Les personnes peuvent notamment être orientées vers le stage parentalité mis en place par l'ACJM.

Un module « Gestion des relations interpersonnelles », mis en place en 2023, a été reconduit en 2024.

Un travail est également mené autour du passage à l'acte et de sa compréhension, autour de la prise en compte de sa responsabilité, des conséquences pour la victime. Ce travail peut notamment s'effectuer au cours d'entretiens individuels avec la psychologue.

Après une phase de préfiguration, le dispositif s'est mis en œuvre début 2022.

En 2024, on note un tassement du nombre de saisines par rapport à 2023, mais dans un volume qui reste soutenu.

Ainsi, 42 personnes ont été orientées vers le CPCA :

- 36 personnes dans un cadre judiciaire ;
- 6 personnes dans un cadre volontaire.

Concernant les mesures judiciaires

| Mesures | Argentan | Alençon | Extérieur | Total |
|-----------------------|-----------|----------|-----------|-----------|
| Compositions pénales | 7 | | | 7 |
| Contrôles judiciaires | 7 | 3 | 2 | 12 |
| Sursis probatoires | 14 | 3 | | 17 |
| Total | 28 | 6 | 2 | 36 |

Le dispositif étant départemental, les personnes sont reçues dans différentes villes, dans un souci de proximité, ce qui implique une mobilisation importante du service et des deux référentes.

Le CPCA s'appuie par ailleurs sur le réseau partenarial préexistant, notamment pour des orientations selon la situation des personnes.

Le travail proposé au justiciable est le fruit de l'évaluation initiale des besoins.

On constate en fin de parcours des évolutions réelles dans le positionnement autour des faits reprochés et plus globalement concernant le rapport à la violence et la réflexion sur sa relation de couple.

L'étayage apporté par l'équipe CPCA et notamment dans le cadre des entretiens psychologiques est le souvent apprécié par les justiciables, certains sollicitant la poursuite de l'accompagnement à l'échéance de la mesure judiciaire.

Enfin, l'évolution sociale et professionnelle, le travail mené autour des addictions, sont autant d'éléments permettant de réduire le risque de récidive.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS



Introduction



L'antenne de l'A.C.J.M du Calvados est située au 16 rue de Saint André à Caen. Elle dispose aussi de locaux au sein du tribunal judiciaire de Caen au 11 rue Dumont d'Urville. Une permanence est tenue mensuellement au sein du tribunal judiciaire de Lisieux.



Un projet de restructuration a été mené à bien sur une période de 18 mois ayant pour objectifs après un diagnostic partagé : l'organisation en pôles, l'organisation administrative et numérique de l'antenne, le recensement et la déclinaison des différentes mesures en fiche action

5-1/ Pôle d'aide aux victimes

Le pôle aide aux victimes est actuellement porté par cinq intervenants socio-judiciaires.

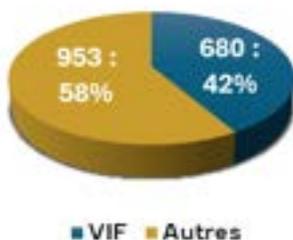
- Un binôme a principalement la charge du SAVI et du bureau d'aide aux victimes situé dans les locaux du tribunal judiciaire.
- Un trinôme est dédié presque exclusivement aux missions d'administrateurs ad hoc.

En 2024 :
1633 victimes ont
bénéficié d'un 1er
contact avec un
professionnel de
l'ACJM : + 19.2 %
(vs 2023)

2784 entretiens ont été réalisés avec une moyenne de **deux entretiens par victime**.

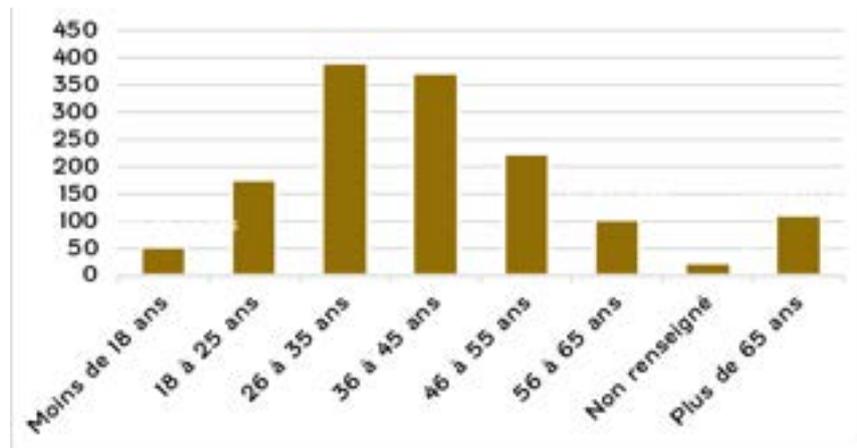
Ces données ne comprennent pas les mesures d'administration ad hoc.

Catégories d'infraction



L'antenne du Calvados est reconnue pour son accompagnement des **victimes de violences intrafamiliales qui représentent 41.64% du public accueilli** au BAV et par le SAVI.

Âge des victimes

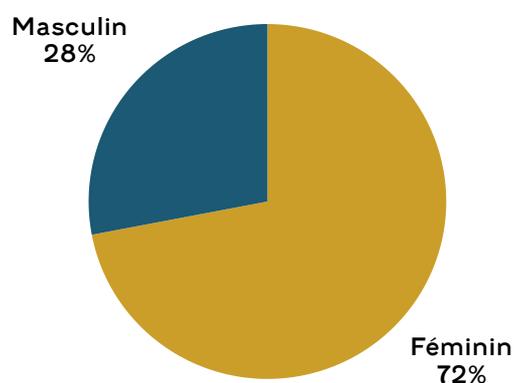


L'âge moyen des victimes ayant eu un contact avec l'A.C.J.M du Calvados est de 30 ans

La catégorie d'âge la plus représentée parmi les victimes accueillies par l'A.C.J.M est celle des 26-35 ans représentant 392 personnes. Juste après, la catégorie des 36-45 ans représente 373 personnes.

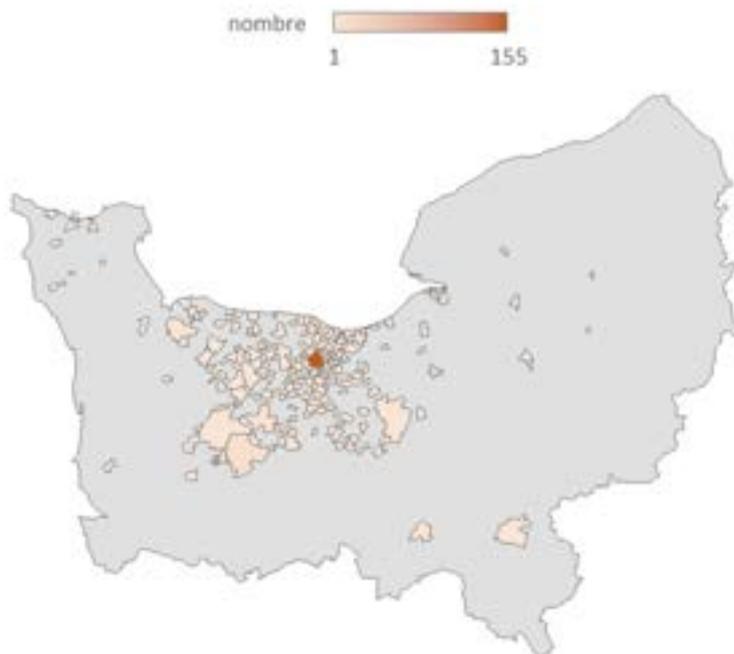
Il est possible de se questionner sur la bonne connaissance de l'association et de la possibilité d'y recourir chez les plus jeunes. Cette donnée pourrait être amenée à évoluer au regard des liens se renforçant avec l'enseignement supérieur.

Genre des victimes accueillies



L'antenne du Calvados accompagne principalement des femmes.

Il s'agit d'une constante concernant l'activité du pôle aide aux victimes. Cependant, contrairement à l'année 2023, la **représentation des hommes a connu une évolution importante**. Celle-ci est passée de 19.85% à 28%.



Répartition géographique des victimes

Les victimes accompagnées par l'antenne Calvados de l'A.C.J.M résident principalement dans le Calvados. La localité la plus représentée reste celle de l'agglomération caennaise avec plus de 150 victimes recensées à Caen. Viennent ensuite les villes de Vire, Bayeux, Hérouville et Ouistreham.

Avec Bing - GeoNames, Microsoft, TomTom

Le Bureau d'Aide aux Victimes

Le Bureau d'Aide aux Victimes situé au sein même du Tribunal Judiciaire de CAEN est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jeudis matins). Le contenu des interventions y est multiple et marqué par un nécessaire accompagnement en temps réel. En effet, il s'agit ici de :

- **recevoir** tous les plaignants qui se présentent spontanément / contactent l'accueil du tribunal pour avoir des informations sur leurs droits et le déroulé des procédures judiciaires ;
- **aviser** les victimes de l'audience prévue pour l'auteur le jour même (comparution immédiate/comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) et leur expliquer leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles en termes d'indemnisation notamment ;
- **aviser** les victimes de violences intrafamiliales dans le même but avec des précisions complémentaires apportées sur les dispositifs de protection, les conditions de faisabilité et l'intérêt de ces mesures ;
- **informer, évaluer** l'opportunité d'un téléphone grave danger (TGD), participer à la remise du dispositif et accompagner les victimes en bénéficiant tout au long de la période fixée, **61 nouveaux TGD attribués en 2024 ;**
- **informer, évaluer** l'opportunité d'un téléphone lié à un bracelet anti-rapprochement (BAR), participer à la remise du dispositif et accompagner les victimes en bénéficiant tout au long de la période fixée, **20 nouveaux dispositifs BAR attribués en 2024 ;**
- **réaliser** les enquêtes d'évaluations victimes (EVVI) sur réquisitions du magistrat pour favoriser la prise en compte de la situation de la victime dans le déroulé judiciaire en donnant une vision globale de cette situation victime et en recensant les éléments d'appréciation nécessaires à l'attribution d'un dispositif de protection, **115 EVVI réalisées en 2024.**

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

L'activité du Service d'Aide aux Victimes (SAVI)

Le Service d'Aide aux victimes est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures pour l'accueil téléphonique et physique dans les locaux de l'ACJM situés 16 rue de Saint André à Caen.

Le contenu des interventions est multiple ici aussi mais favorise le temps moyen-long, celui nécessaire à la victime pour solliciter l'association et créer, avec l'intervenant socio-judiciaire, le lien de travail nécessaire à l'expression de ses besoins.

Sont réalisés par le SAVI :

- **Les avis à victime « sortie de détention » et les enquêtes sollicitées par le Juge d'Application des Peines** : ici l'auteur est placé sous-main de justice (en détention ou suivi par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et le déroulé de sa peine nécessite information ou avis de la victime. Créer l'alliance de travail est indispensable pour que la victime entende que le temps judiciaire de l'exécution de la peine n'est pas forcément celui de la peine prononcée mais aussi que son statut et ses droits font d'elle, si elle le souhaite, un acteur de cette peine. **66 enquêtes JAP en 2024 ;**
- **Les notifications de classement sans suite** : l'opportunité des poursuites appartient au Parquet. Aussi, après la plainte déposée par la victime et l'enquête menée, le Procureur peut n'avoir d'autre choix que de classer sans suite la plainte visée. Ici encore, l'alliance de travail est indispensable pour que la victime entende que sa parole n'est pas contestée et que la vérité judiciaire peut être différente de sa vérité. Ce difficile temps d'explication est accompagné d'une information claire sur les voies de recours existantes, **123 classements sans suite réalisées en 2024 ;**
- **La réponse aux appels téléphoniques et les entretiens menés en présentiel** avec ou sans rendez-vous sont autant d'espaces de parole pour la victime qui lui permettent d'être écoutée sans jugement ni demande de justification, de verbaliser ce dont elle se sent victime, et d'être réorientée au besoin vers un dépôt de plainte, un avocat, une association spécialisée (hébergement d'urgence par exemple) ou un service de soins ;
- Enfin **en tout lieu et en tout entretien, la justice restaurative** peut être présentée pour que chacun.e connaisse les dispositifs propres à celle-ci et puisse s'en saisir le temps venu.

L'administration ad hoc

Le rôle de l'administrateur ad hoc consiste à représenter les intérêts du mineur lorsque les titulaires de l'autorité parentale sont empêchés, défaillants ou lorsqu'il existe un conflit d'intérêt. L'administrateur ad hoc est un mandataire désigné par un magistrat du parquet ou du siège pour protéger les intérêts du mineur, le représenter dans la procédure judiciaire en exerçant les droits habituellement dévolus à la partie civile.

Après une stabilisation à un niveau très haut en 2023, les nouvelles mesures ont connu une nouvelle expansion.

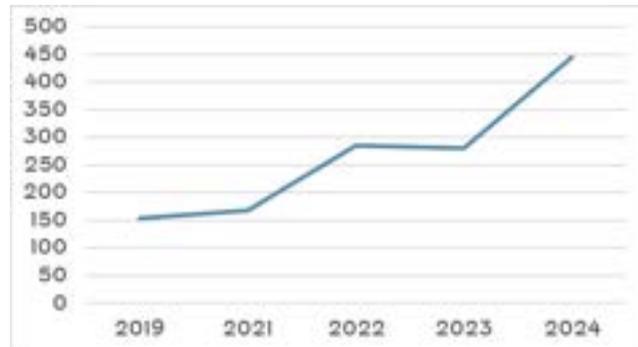
5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Mesures ordonnées ad hoc

446 nouvelles mesures en 2024

281 en 2023 / 285 en 2022

168 en 2021 / 154 en 2019



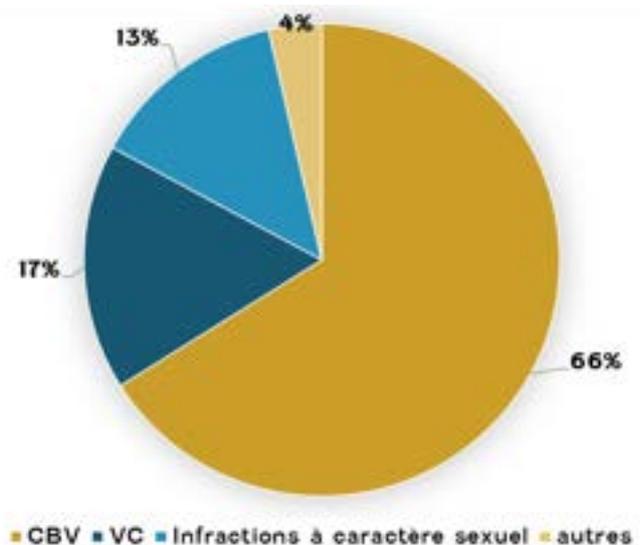
Sur les 446 mesures ordonnées, **333 concernent des mesures au pénal** pour 113 au civil.

Au civil, **88.49%** des mesures concernent la gestion de fonds à savoir le traitement des dommages et intérêts attribués aux mineurs à l'issue de la procédure. En cas de second mandat au civil, l'administrateur place les fonds obtenus sur des comptes productifs d'intérêts et en assure l'administration jusqu'au 18 ans du mineur.

Nous sommes de plus en plus saisis dès les prémices de l'enquête. À présent, seules **7.2%** des réquisitions ont été faites par des magistrats du siège.

Mesures ordonnées au pénal

Parmi les mesures pénales, les infractions particulièrement concernées sont : les **Coups et Blessures Volontaires (220)**, puis les **Violences Conjugales (56)**, et les **infractions à caractère sexuel (45)**.

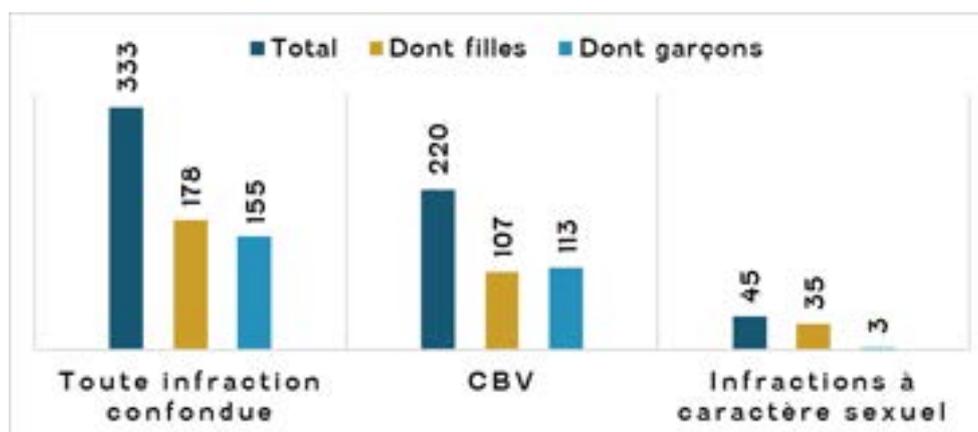


Si la forte augmentation de l'activité de l'administration ad hoc avait d'abord relevé de la réforme consistant à reconnaître le statut de victime aux enfants témoins de violences conjugales, il semble à présent plutôt clair que le traitement des violences physiques sur mineurs est en forte augmentation. Il s'agirait de savoir si cela correspond à une augmentation des faits, à un traitement plus systématique de la verbalisation de violences subies par les mineurs au domicile (RIP et signalements), à une meilleure application de la loi sur les violences éducatives ordinaires et/ou à un investissement de la question par le parquet de Caen.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Représentation du genre chez les mineurs

En 2024, les mandats d'administration ad hoc ont concerné plus de jeunes filles que de garçons. Celles-ci sont notamment sur-représentées dans les infractions à caractère sexuel (77.77% des victimes mineurs sont des filles). A contrario, les jeunes garçons sont légèrement plus représentés concernant les coups et blessures volontaires (51.36%).



Répartition géographique des mineurs par arrondissement



La plupart des mesures d'administration concernent des mineurs domiciliés à Caen, il est à noter que ce nombre comprend les 20 mineurs domiciliés à la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

L'antenne du Calvados n'intervient pas sur la juridiction de Lisieux pour cette mesure. Néanmoins, l'arrondissement administratif de Lisieux comprend des communes relevant de la juridiction de Caen.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

La mission d'administrateur ad hoc est assurée par l'A.C.J.M dans une volonté militante de défendre les droits et intérêts de l'enfant. Néanmoins, il est primordial de mieux définir le statut et les missions de l'administrateur ad hoc ainsi que la rémunération de celles-ci. Aussi, si l'A.C.J.M a permis le financement d'un poste supplémentaire dès janvier 2024 dédié à cette mission, cette mesure reste entièrement déficitaire (indemnité forfaitaire non réévaluée depuis 25 ans). L'accroissement continu des réquisitions ne saurait engendrer des ressources de nature à pouvoir envisager un nouveau recrutement.

La tension autour de cette activité a été source d'échanges avec nos partenaires, en interne et aux seins des différentes fédérations. Il existe un souhait partagé de mieux concevoir les contours de cette mission aujourd'hui très flous, de poursuivre la professionnalisation de ce statut et de faire évoluer la prise en charge financière de la mesure.

5-2/ Pôle soutien et prévention socio-judiciaire

L'activité du pôle SSPJ est portée par 4 intervenants socio-judiciaires et une psychologue à 0.70 ETP.

L'équipe du SSPJ est positionnée dans les locaux de la grâce de dieu. Elle dispose par ailleurs de bureaux à la permanence d'orientation pénale du tribunal judiciaire de Caen, d'un bureau mis à disposition toute l'année dans ce même tribunal et d'un box mis à disposition une fois par mois par le tribunal judiciaire de Lisieux.

En 2024 :
326 permanences
tenues.
1 211 mesures
ordonnées

Concernant les mesures ordonnées, une stabilisation est observée. En 2023, le total des mesures ordonnées était de 1232 (hors CPCA et stages), il est passé à **1211** en 2024.

Concernant les mesures « délégués du procureur »

Nos saisines en la matière se déclinent en 3 types de mesures :

- Les **compositions pénales**, exclusivement pour des majeurs : **332 saisines en 2024** contre 295 en 2023, 345 en 2022, 455 en 2021 et 388 en 2020.
- Des mesures d'**avertissement pénal probatoire** : **20 saisines en 2024** contre 17 en 2023, 23 en 2022, 94 saisines en 2021, 108 en 2020. Cette mesure a remplacé celle du Rappel à la loi.
- Des mesures de **classement sous condition** : **40 saisines en 2024** contre 91 en 2023, 97 en 2022, 118 saisines en 2021, 145 en 2020.

Ces mesures représentent **51 journées** de permanence.

Les compositions pénales traitées par l'ACJM sont exclusivement liées à des infractions routières, en lien avec une consommation de produits (alcool et/ou stupéfiants) et prévoient régulièrement suspension judiciaire du permis de conduire, exécution d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière et/ou paiement d'une amende.

Le constat était posé dès 2021 que les mesures alternatives dans leur ensemble apparaissent nettement moins prisées par le Parquet. Les amendes forfaitaires sont souvent évoquées pour expliquer les diminutions de ces mesures alternatives.

En 2024, le nombre de nos permanences consacrées à chacune de ces mesures a été revu pour intégrer ces modifications pérennes : en diminuant les permanences de classement sous conditions et rappel à la loi / en augmentant d'autant les permanences de composition pénale, à la demande du parquet, pour favoriser cette orientation.

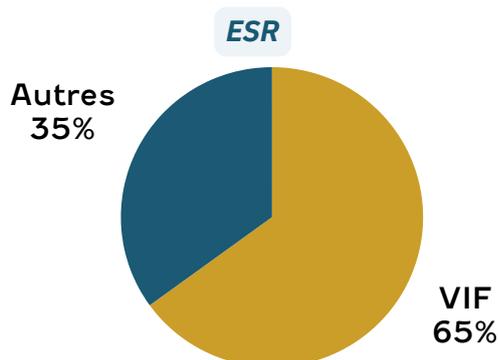
5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Concernant les mesures d'enquêtes

Les enquêtes sociales rapides

Les enquêtes sociales rapides s'effectuent dans le cadre d'une permanence assurée par le service du lundi au vendredi, pour rencontrer les justiciables déférés devant la Justice à la suite de leur garde-à-voir. Ces entretiens sont réalisés dans les geôles du tribunal judiciaire de Caen ou par téléphone (Lisieux) et doivent permettre non seulement de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale des intéressés mais également d'informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale. L'accent a été mis sur l'éviction des conjoints violents en essayant de proposer chaque fois que possible une alternative en termes d'hébergement ou un accueil sur une place éviction.

L'année 2023 montrait une **stabilisation du nombre de saisines sur un plateau haut** (-9% par rapport à 2022 mais toujours + 38% par rapport à 2021). Pour cette année, nous observons une très légère baisse avec **695 ESR réalisées contre 737 en 2023**.



35% des ESR réalisées en 2024 concernaient des auteurs de violences intrafamiliales.

95.12% des mis en cause dans les ESR concernant des violences intrafamiliales étaient des hommes. **28%** des mis en cause des ESR liées à ce type de violences avaient moins de 30 ans et **10%** n'avaient pas la nationalité française.

Les enquêtes de personnalité

S'agissant des **enquêtes de personnalité**, l'article 81 alinéa 6 du code de procédure pénale les prévoit sans les définir. Telle que réalisée par l'ACJM, conformément aux préconisations de notre fédération Citoyens et Justice, l'Enquête de Personnalité (EP) est une mesure d'investigation approfondie. Elle s'appuie sur des entretiens réalisés avec la personne, sur des documents de vérification qu'elle peut fournir, ainsi que sur des témoignages recueillis dans son entourage. Il est dressé rapport du tout et ainsi, si le nombre de saisines est faible, il correspond au réel à un volume d'heures travaillées de l'ordre de **17 à 20 heures par enquête**. Ces mesures sont ordonnées par les juges d'instruction et peuvent régulièrement faire l'objet d'un témoignage devant la chambre criminelle ou la cour d'assise.

L'antenne du Calvados est de plus en plus saisie de ce type de mesure. **11 en 2024 contre 9 en 2023**.

Ces mesures n'ont concerné que des hommes en 2024.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Concernant la médiation pénale

L'objet de cette mesure est de rechercher avec leur accord, un arrangement amiable entre le mis en cause et le plaignant, par l'intervention d'un tiers, le médiateur.

La baisse de nos saisines était continue depuis de nombreuses années et avait atteint le seuil de 7 mesures en 2020. 2021 notait une reprise de cette activité du fait d'une double volonté :

- Celle du parquet caennais d'apporter une réponse la plus rapide possible en matière familiale (médiation familiale en circuit court) ;
- Celle du parquet lexovien de faire convoquer directement par OPJ les acteurs d'une possible médiation pénale (typiquement conflits « simples » entre protagonistes identifiés).

L'effet de ces nouvelles procédures a été notable en 2022 puisque les saisines pour médiations avaient vu leur nombre tripler mais, s'il a déjà diminué de 30% à Lisieux, il s'est effondré à Caen (- 90% de saisines) en 2023. Cependant, on relève une hausse certaine, soutenue par le parquet de Lisieux, de 35.29% en 2024 avec **23 médiations réalisées contre 17 en 2023**.

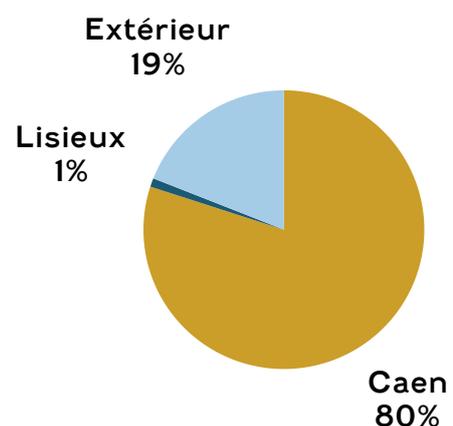
Concernant les mesures d'accompagnement individuel

Les contrôles judiciaires socio-éducatifs sont **une mission historique** de l'A.C.J.M. dans le Calvados, ces contrôles judiciaires sont dits « pré-sentenciels » en ce qu'ils interviennent en amont d'une condamnation et d'une reconnaissance de culpabilité. Il peut être ordonné en alternative à la détention provisoire. Il s'agit alors de rencontrer et accompagner le mis en cause dans le cadre d'entretiens durant lesquels le respect des obligations ordonnées par le magistrat est contrôlé. Il s'agit aussi d'intervenir sur le plan socio-éducatif en remobilisant la personne dans le cadre d'entretiens motivationnels afin de l'amener à rester insérée dans la société sur le plan professionnel, familial, affectif ou du domicile. L'objectif est aussi de mener à une remise en question et à une prise en compte du vécu de la victime et de sa situation.

Après avoir connu une baisse certaine et générale des contrôles judiciaires ordonnés, l'antenne du Calvados a cette année connu une augmentation de 36.36%. **90 CJ ordonnées en 2024 contre 66 en 2023**.

Ces contrôles judiciaires sont principalement ordonnés par le tribunal judiciaire de Caen bien que nous soyons aussi saisis à 19% par des tribunaux extérieurs au Calvados.

Contrôles judiciaires par juridiction en 2024



5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Concernant les mesures d'accompagnement collectif

Les stages

L'antenne du Calvados de l'A.C.J.M propose quatre stages qui peuvent intervenir dans le cadre d'alternatives aux poursuites pénales en peine complémentaire ou principale.

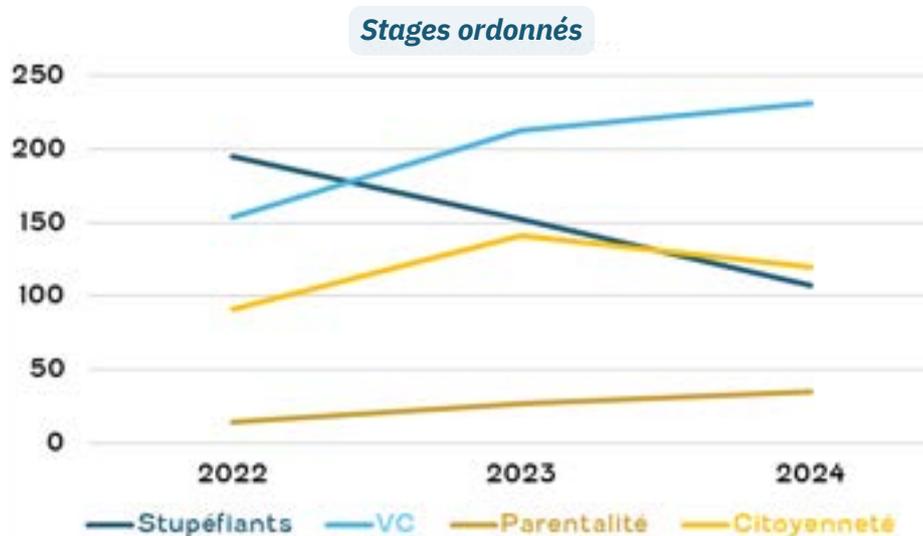
- Le **stage de sensibilisation à l'usage** de produits stupéfiants (Dangers et effets de la consommation de stupéfiants) représentant un coût pour le stagiaire de **250€** ;
- Le **stage citoyeneté** (valeurs de la République, institutions, symboles...) représentant un coût pour le stagiaire de **150€** ;
- Le **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** (Egalité Femmes Hommes, fonctionnement du couple, violence, place des enfants...) représentant un coût pour le stagiaire de **230€** pour le stagiaire ;
- Le **stage de responsabilisation parentale** (Parentalité, autorité parentale, droits du mineur...) représentant un coût de **225€** pour le stagiaire.

Ces stages sont animés par des binômes réunissant des professionnels du pôle d'aide aux victimes et du pôle de soutien et prévention socio-judiciaire. Il s'agit de la seule mesure permettant cette association, elle apporte un axe intéressant concernant la cohésion des professionnels de l'antenne. Par ailleurs, des intervenants extérieurs sont sollicités concernant le stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants (addictologue de Addictions France) et les stages de responsabilisation et de lutte contre les violences conjugales (Chargée d'égalité femmes-hommes à l'association l'Etape).

Les stages et leur paiement constituent une peine éducative et non seulement répressive. Il s'agit d'un temps utile à la réflexion. Aussi, notre objectif est de garantir un espace d'échange sécurisant, non jugeant permettant la mise en place d'une dynamique de groupe positive et constructive. Les supports utilisés par les intervenants sont variés et axés sur la pédagogie et l'interaction. Le contenu des stages est régulièrement retravaillé, tout comme les supports, afin d'être au plus près de l'actualité et de mieux répondre aux attraites et questionnements des usagers.

A l'automne 2024, la question de la sanction judiciaire a été revue en lien avec le tribunal judiciaire de Caen. À présent, les justiciables ne sont plus convoqués qu'à deux reprises avant qu'une carence soit adressée requérant

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)



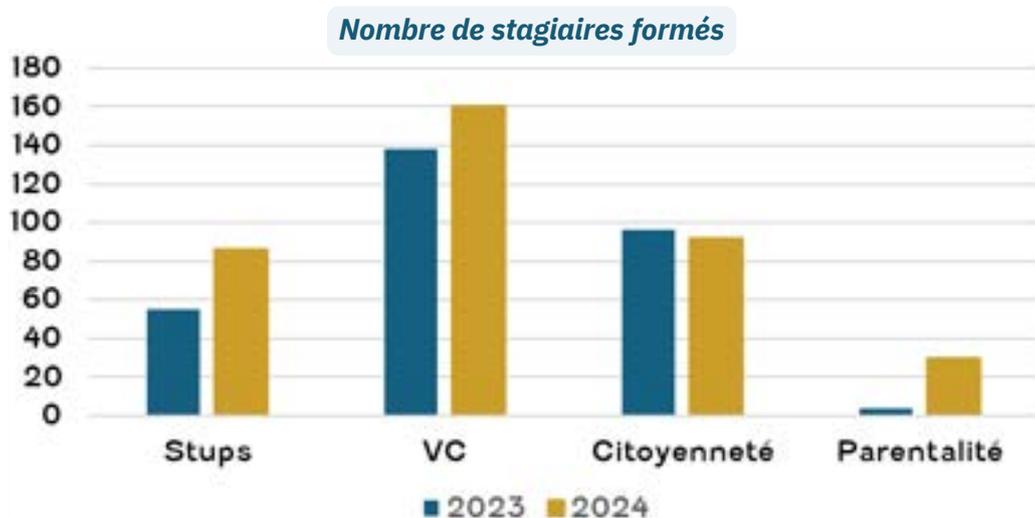
Concernant les mesures ordonnées, le stage de sensibilisation à l'usage des stupéfiants continue d'être de moins en moins sollicité après plusieurs années de baisses consécutives. Cela s'explique en partie par la mise en place des amendes forfaitaires.

Nous commençons à observer une diminution des orientations vers le stage citoyenneté.

Les stages relatifs à la sphère familiale poursuivent leur expansion qu'ils concernent le couple ou la parentalité. Ces stages font l'objet d'un entretien préalable systématique pour prendre en compte cette dimension plus intime et personnelle avant le passage à la prise en charge groupale.

L'augmentation des orientations vers ces stages rejoint les constats faits quant aux infractions les plus représentées dans le cadre de l'administration ad hoc.

Bien que l'absentéisme continue de croître au regard des convocations que nous adressons, la proportion de stagiaires formés a quant à elle fortement augmenté. L'absentéisme reste constant et particulièrement marqué pour le stage de sensibilisation à l'usage des stupéfiants (**61.43%**).



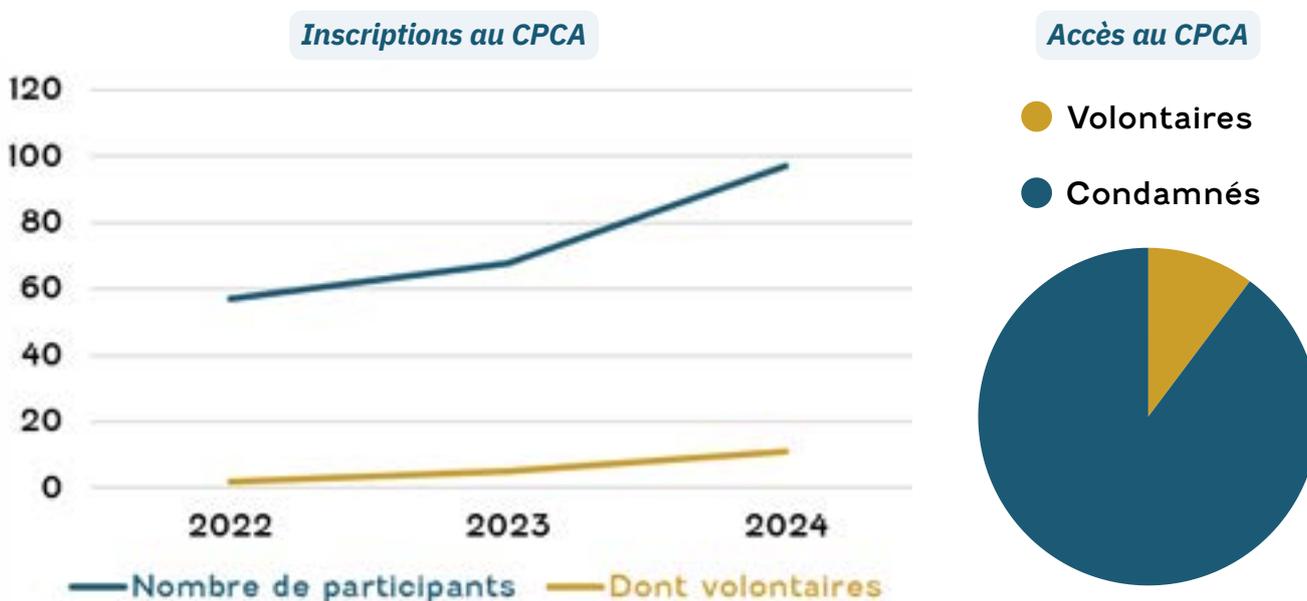
5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)



Le CPCA dans le Calvados

Le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales est un dispositif qui permet d'assurer un accompagnement renforcé et globalisé. Mis en œuvre en 2022 et co-porté par l'association L'étape, il est en perpétuelle évolution tant dans son offre d'accompagnement qu'en termes d'activité.

Ce dispositif a pour but d'enclencher une prise de recul sur la situation de l'auteur et de favoriser une conduite de changement afin de limiter la récidive.



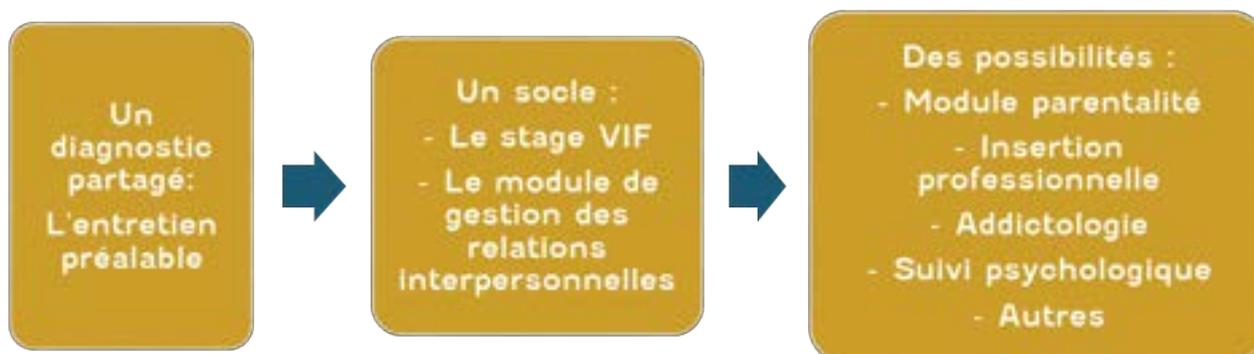
Le dispositif permet l'élaboration et la mise en œuvre d'un parcours à partir d'un diagnostic partagé.

Passée la phase d'inscription, la personne est reçue dans le cadre d'un **entretien préalable** à l'entrée au CPCA. Cet entretien pluridisciplinaire est assuré par une psychologue et une intervenante socio-judiciaire. Lors de cet entretien, la situation de l'auteur est revue : celui-ci partage son analyse, dispose d'un temps d'écoute et de parole avant que soit établi un diagnostic partagé des besoins auxquels nous pourrions pourvoir dans le cadre du CPCA.

Ce diagnostic comprend systématiquement deux interventions groupales : la participation au **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** et au **module de gestion des relations interpersonnelles**.

Au-delà de ce socle, l'équipe du CPCA peut mettre en œuvre le **module parentalité**, un accompagnement individuel **en insertion professionnelle**, un accompagnement groupal en **addictologie**, une orientation vers le CSAPA, un **suivi psychologique** individuel ou encore toute autre intervention de nature à favoriser l'évolution positive de la personne accompagnée.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)



L'équipe du CPCA dispose de six mois pour réaliser cet accompagnement. Une participation financière de 4€ minimum est sollicitée auprès de la personne accompagnée.

Un fort absentéisme est retrouvé dans le cadre des entretiens préalables. Aussi, un travail a été opéré dès le dernier trimestre 2024 sur cette question.

Dans le cadre du comité territorial du 18 novembre 2024, quatre axes d'amélioration ont été déterminés :

- L'absentéisme ;
- La réduction des délais pour accéder à un premier entretien et réaliser l'accompagnement en six mois ;
- L'amélioration de la communication et de la traçabilité ;
- L'enrichissement de l'offre et de la plus-value du CPCA.

Aussi, nous avons fait le choix, en accord avec le comité territorial, de ne convoquer que deux fois les personnes condamnées ou volontaires à une entrée au CPCA. Il en est de même pour la participation aux prises en charge collectives. Nous avons pour projet, en lien avec le parquet du tribunal judiciaire, de mettre en œuvre une permanence CPCA pour une première prise de contact avec les personnes condamnées dans la foulée de leur audience afin de créer un lien plus précocement et favoriser l'adhésion au dispositif. Par ailleurs, nous informons systématiquement, à présent, nos collaborateurs CPIP ou contrôleurs judiciaires des entretiens proposés. Cela a pour but de renforcer l'information aux partenaires mais aussi de nous appuyer sur ces derniers pour qu'ils renforcent l'adhésion au dispositif et rappellent les obligations judiciaires des usagers du CPCA.

De même, dans un souci de cohésion avec nos partenaires et financeurs nous avons renforcé le suivi des parcours des usagers du CPCA. Cette traçabilité nous permet une meilleure communication avec le tribunal judiciaire mais aussi avec les partenaires du SPIP et des associations socio-judiciaires. Cette amélioration vise aussi à mieux pouvoir évaluer les parcours et la qualité du dispositif.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)



Enfin, nous avons souhaité, en accord avec le comité territorial, renforcer l'accompagnement dit « socle » du CPCA en rendant obligatoire et systématique la participation au module de gestion des relations interpersonnelles. De même, nous étudions systématiquement la situation familiale et orientons efficacement les personnes qui vivent avec un enfant au domicile vers le module parentalité. Nous étudions actuellement des pistes pour proposer des contenus à distance pour les usagers du CPCA. Sont aussi envisagés un accompagnement individuel sur la question de la sexualité et de la vie affective ainsi qu'un groupe visant à mettre en œuvre les prérequis à une prise en charge en addictologie. Néanmoins, nous sommes conscients que beaucoup d'usagers sont en situation d'emploi et qu'il peut être difficile de planifier toutes ces prises en charge sans prendre le risque de perdre cet emploi nécessaire à leur stabilité et limitant les risques de récidives. Nous avons testé avec succès l'organisation de module en soirée, cependant cela s'avère très coûteux pour les associations engagées dans le dispositif.

5-3/ Partenariats et activités de prévention

Les liens avec le **Tribunal Judiciaire de Caen** se sont poursuivis dans le cadre des mesures ordonnées par celui-ci et de nos missions déléguées du procureur.

Par ailleurs, l'A.C.J.M est invitée tous les deux mois à participer au comité de pilotage restreint du pôle VIF avec les représentants du SPIP, de la gendarmerie et de la police. Elle participe aussi au comité de pilotage pléniers ayant plus une vocation de coordination générale et de formation. Nos liens avec la **juridiction de Lisieux** sont eux aussi restés constants avec notamment notre présence une fois par mois à la permanence dans le but de réaliser des médiations et ESR.

L'antenne du Calvados est aussi investie auprès de la préfecture et régulièrement invitée à différents Comité locaux d'aide aux victimes. De même, elle participe aux rencontres organisées par les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance des villes de Vire, Caen, Hérouville-Saint-Clair et Fleury-sur-Orne.

Des rencontres mensuelles ont eu lieu dans le cadre du projet **Maison des femmes**, l'antenne du Calvados est notamment investie au sein du comité exécutif de celle-ci.

L'antenne du Calvados travaille de concert avec les services du SPIP dans le cadre du pôle de soutien et de prévention socio-judiciaire et notamment du CPCA. Ainsi, nous avons pu participer au premier conseil d'évaluation de celui-ci. Nous œuvrons de plus en partenariat sur la question du développement de la Justice Restaurative sur le territoire du Calvados. Partenaire de longue date, l'association L'étape à Vire continue de s'associer à nos côtés dans la promotion de la lutte contre les violences et l'égalité femmes-hommes.

En 2024, nous avons pu poursuivre l'enrichissement réciproque des rencontres inter-équipes avec divers partenaires comme l'UMJ, les intervenants sociaux en gendarmerie ou encore le centre ASAP qui lutte contre les violences sexuelles et favorise la mise en place de parcours de soin et d'accompagnement.

Nous avons aussi développé une collaboration avec l'**Université de Caen** en formalisant une convention avec l'UFR de droit en 2024 visant à favoriser l'accueil de stagiaires dans nos services. Cette collaboration s'est poursuivie par un travail autour d'une convention pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes en lien avec le parquet de Caen, la Police et la Préfecture.

L'antenne du Calvados est investie auprès de nombreux partenaires et tient à favoriser la concertation entre les différents acteurs du territoire ainsi qu'à répondre aux missions qui sont les siennes sur l'ensemble du département.

Enfin, nous avons réalisé diverses interventions de prévention : intervention en EHPAD, ciné débat « l'amour et les forêts », « Julie se tait », journée de la Maison de Protection et des Familles, journée du TJ, brunchs de l'égalité de Vire...

5-4/ Ressources humaines et compétences

L'équipe de Caen est composée de neuf intervenants socio-judiciaires, dont sept en CDI et deux en CDD, d'une psychologue, une secrétaire, une cheffe de service, une mission de service civique et une alternante en BTS secrétariat.

En 2024, trois intervenants socio-judiciaires ont quitté le service et cinq ont été recrutés. La cheffe de service chargée de mission a pu mener à son terme la restructuration du service et effectuer une passation dans le cadre d'un tuilage avec la nouvelle cheffe de service. De nombreux étudiants ont pu être accueillis dans le cadre de stages (juristes, étudiants à l'UFR psychologie, élèves avocats, élèves de 3^{ème}).

L'équipe de l'antenne de Caen a, par ailleurs, poursuivi sa montée en compétences par le biais de différentes formations et colloques : « Animation des groupes de parole des auteurs de violences conjugales », « Médiation en matière pénale », « L'enfant, co-victime de violences conjugales », « L'enfant face aux violences conjugales » et « Violences sexuelles faites aux enfants et inceste ».

5-5/ Projets

Au 31 décembre 2024, à l'issue de nombreux mois dédiés à la restructuration et à la mise en œuvre de deux pôles d'activité, l'objectif à court terme reste la sécurisation et la stabilité dans ce qui a été mis en place et développé.

L'antenne du Calvados se projette néanmoins sur la concrétisation d'un partenariat avec l'Université de Caen à destination des étudiant.e.s.

Par ailleurs, il est prévu en 2025 que l'A.C.J.M prenne la présidence tournante de l'association Maison des Femmes dans une phase de mise en exécution.

Enfin, un travail de fond a été mené dans le but de trouver des locaux plus adaptés à notre activité, à l'accueil de nos usagers et à la qualité de vie au travail des professionnels

Rapport quantitatif de l'antenne du Calvados

RH-formation-intervention vers l'extérieur

| Ressources humaines | |
|---|-----------|
| Nombre d'ETP intervenant socio-judiciaire | 8.80 ETP |
| <i>Dont ISJ positionnés sur le pôle SSPJ :</i> | 4 ETP |
| <i>Dont ISJ positionnés sur le pôle aide aux victimes :</i> | 4.80 ETP |
| Nombre d'ETP psychologue | 0.75 ETP |
| Nombre d'ETP administratif | 1 ETP |
| Nombre d'ETP alternant BTS secrétariat | 0.50 ETP |
| Nombre d'ETP service civique | 0.80 ETP |
| Nombre ETP encadrement CDS | 1 ETP |
| <i>Taux d'encadrement :</i> | 8.43 |
| Total des ETP | 12.85 ETP |

| Formations effectuées en 2024 | | |
|--|------------------|--|
| Formation/conférence | Volume horaire | Professionnels formés |
| Animation des groupes de paroles des auteurs de violences conjugales | 21 H (3 jours) | 2 ISJ pôle SSPJ + 1 psychologue |
| Médiation en matière pénale | 35 H (5 jours) | 1 ISJ pôle SSPJ |
| L'enfant, co-victime de violences conjugales | 38 H (5.5 jours) | 1 ISJ pôle aide aux victimes + 1 psychologue |
| Conférence : l'enfant face aux violences conjugales | 7 H | 1 ISJ pôle aide aux victimes + 1 ISJ pôle SSPJ + 1 psychologue + 1 CDS |
| Colloque : les violences sexuelles faites aux enfants, inceste | 7 H | 1 ISJ pôle aide aux victimes + 1 CDS |

| Interventions extérieures | |
|--|--|
| Date et Thématique | Public |
| 13/02/24 : Violences faites au personnel en EHPAD | Personnel EHPAD |
| 21/11/24 : Journée de la MPF (VIF) | OPJ, parquet, administrations |
| 25/11/24 : Journée de sensibilisation aux VIF (TJ) | Sage-femmes, kinésithérapeute, médecins, IDE |
| 25/11/24 : Brunch de l'égalité (ETAPE) | Tout public |
| 25/11/24 : Ciné débat « L'amour et les forêts » | Tout public |
| 04/12/24 : forum des associations Mondeville 2 | Tout public |
| 05/12/24 : Ciné débat « Julie se tait » | Tout public, sportifs, fédérations sportives |

Activité du pôle soutien et prévention socio-judiciaire

| Mesures ordonnées | 2023 | 2024 | Taux d'évolution |
|-------------------------------------|------|------|------------------|
| Enquêtes sociales rapides | 737 | 695 | -5.7% |
| Alternatives aux poursuites pénales | 17 | 20 | +17.65% |
| Classements sous conditions | 91 | 40 | -56% |
| Compositions pénales | 295 | 332 | +12.54% |
| Médiations pénales | 17 | 23 | +35.29% |
| Enquêtes de personnalités | 9 | 11 | +22.22% |
| Contrôles judiciaires | 66 | 90 | +36.36% |
| CPCA | 68 | 97 | +42.65% |
| TOTAL : | 1300 | 1308 | +0.62% |

| Permanences effectuées (en jours) | |
|-----------------------------------|------------|
| APP/CSC/Médiations/CP : | 51 |
| Permanence d'orientation pénale : | 260 |
| TJ Lisieux : | 11 |
| MJD : | 4 |
| TOTAL : | 326 |

Stages ordonnés

| Stage ordonné | 2023 | 2024 | Evolution |
|--|------|------|-----------|
| Sensibilisation à l'usage des stupéfiants | 152 | 107 | -29.61% |
| Citoyenneté | 141 | 120 | -14.89% |
| Responsabilisation des auteurs de violences conjugales | 213 | 231 | +8.45% |
| Parentalité | 27 | 35 | +29.63% |

Analyse des stages

| Stage ordonné | Nb de stagiaires présents 2023 | Nb de stages proposés en 2023 | Absentéisme 2023 | Nb de stagiaires présents 2024 | Nb de stages proposés en 2024 | Absentéisme 2024 | Evolution du nb de personnes sensibilisées |
|--|--------------------------------|-------------------------------|------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------|--|
| Sensibilisation à l'usage des stupéfiants (2 jours) | 55 | 6 | 60% | 86 | 10 | 61.43% | +56.36% |
| Citoyenneté (1 jour) | 96 | 10 | 51% | 92 | 9 | 59.82% | -4.17% |
| Responsabilisation des auteurs de violences conjugales (2 jours) | 138 | 14 | 32% | 160 | 15 | 38.46% | +15.94% |
| Parentalité (2 jours) | 4 | 1 | 69% | 30 | 2 | 37.5% | 650% |

Activité du pôle aide aux victimes

| Mesures ordonnées | 2023 | 2024 | Evolution |
|----------------------------|------|------|-----------|
| Evaluation victime | 58 | 115 | +98.28% |
| Téléphone Grave Danger | 21 | 61 | 190.48% |
| Bracelet antirapprochement | 14 | 20 | +42.86% |
| Enquêtes JAP | 44 | 66 | 50% |
| Classements sans suite | 123 | 30 | -75.61% |
| Administration ad hoc | 281 | 446 | +58.72% |
| TOTAL : | 541 | 738 | +36.41% |

| SAVI | 2023 | 2024 | Evolution |
|-------------------|------|------|-----------|
| Nouveaux contacts | 1370 | 1633 | +19.2% |
| Fiches VIF | 782 | 1286 | +64.45% |

Communication & Revue de presse

Rapport d'activités de l'ACJM

2024





A.C.J.M.
Manche · Orne · Calvados

6-1 / Les supports de communication en 2024

Carte de vœux et cartes professionnelles



CARTE PROFESSIONNELLE


A.C.J.M.
Manche · Orne · Calvados

Pour le Tribunal Judiciaire de :

Développée à :

Nom :

Prénom :

A.C.J.M.
Association pour l'Aide aux victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation

"Le président de l'ACJM, vu les articles 137 et suivants du code de procédure pénale et vu les articles 41 et 81 de ce code, certifie que : (nom, prénom)

exerce les fonctions de contrôleur judiciaire, d'enquêteurs de personnalité, de médiateur pénal, de délégué du procureur et d'intervenant pour l'aide aux victimes en application des textes précités."

Association agréée par le  **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**
Calvados · Normandie

Fait le :

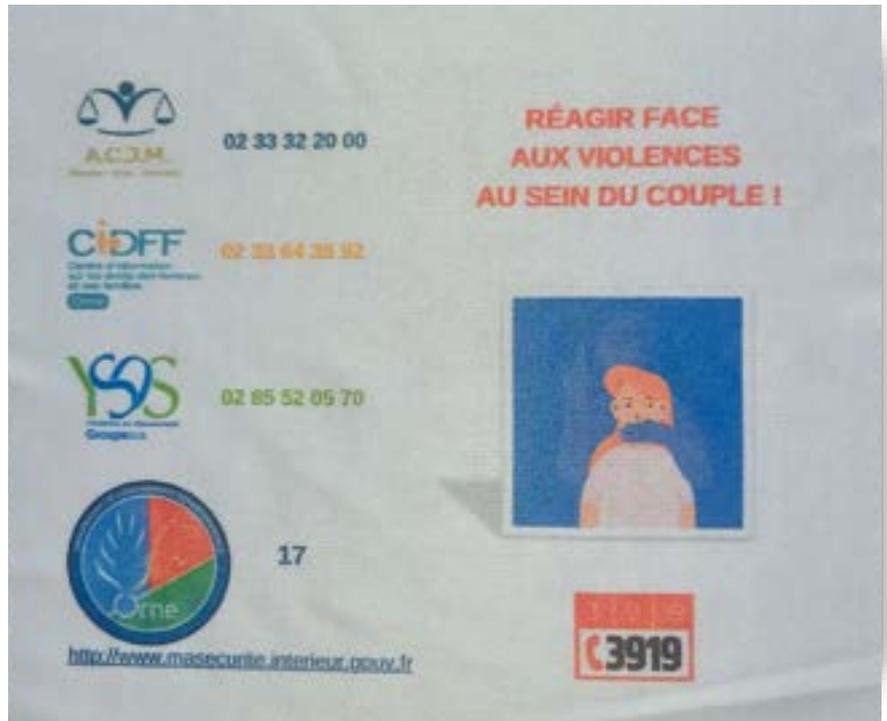
Signature :

6/ COMMUNICATION

CPCA et actions contre les violences conjugales

Dans l'Orne : à l'initiative du groupement de gendarmerie, et en partenariat avec les associations CIDFF 61 et YSOS, l'ACJM a financé la création de chamoisines.

Les gendarmes ont distribuer ces chamoisines à tous les opticiens installés sur leur territoire d'intervention, c'est-à-dire en zone rurale et dans les petites villes. L'opération a été lancée auprès des deux opticiens de Sées.



6/ COMMUNICATION

Cartes de visite pour chaque département sur le CPCA



Événement : ciné-conférence organisé par le Club Graines de Sorop Caen-la-mer

A l'occasion du film **"Julie se tait"** projeté dans le cadre de l'opération nationale "16 jours d'activisme dans la lutte mondiale contre la violence à l'égard des femmes, une table ronde sur le thème des **"violences dans le sport"** était organisée à la suite de la projection avec :

le témoignage d'Angélique Cauchy, ex-joueuse de tennis, et les participations d'intervenantes socio-judiciaires de l'ACJM Calvados, de Mme Peltz inspectrice jeunesse et sports de l'académie de Normandie, d'une psychologue et d'une assistante sociale du centre ASAP.

6/ COMMUNICATION

Flyer Accueil de jour - ACJM de l'Orne

TOUTES LES VIOLENCES NE SONT PAS VISIBLES

surveillance moqueries isolement mépris
 gifles cyber-harcèlement menaces
 pétage de plombs dévalorisation contrôle
 humiliations jaloux/possessif viol
 insultes



PARLER PEUT TOUT CHANGER

L'ACJM de l'Orne propose un accueil de jour pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Ne pas jeter sur la voie publique

L'ACJM de l'Orne propose un accueil de jour pour les personnes victimes de violences intrafamiliales

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS



Un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel pour penser vos besoins et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de solutions.



A.C.J.M.
de l'Orne

➔ **NOUS CONTACTER**

5 Rue Valazé à Alençon
 02.33.32.20.00
 secretariat.orne@acjm.info
 www.acjm.info

Association A.C.J.M. pour l'Aide aux victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation.

6/ COMMUNICATION

Groupes de paroles

Avranches - ACJM Manche

**ANONYME
CONFIDENTIEL
GRATUIT**

**VIOLENCES
CONJUGALES**

Parlons-en ensemble!

Groupe de parole et d'échanges

6 séances
Les lundis
de 14h à 16h
à AVRANCHES

Pour vous ou un(e) proche

- Pour ne pas rester seul(e)
- Pour libérer la parole
- Pour être écouté(e) et soutenu(e)
- Pour échanger sur ses émotions
- Pour réfléchir ensemble et s'appuyer sur les ressources de chacun(e)
- Pour reprendre confiance en soi et envisager l'avenir différemment
- Pour se détendre

CONTACT :
Mme ERNOUF
02.33.60.94.26.
cernouf@
adseam.asso.fr

Coutances - ACJM Manche

**VIOLENCES
AU SEIN DU COUPLE**

Parlons-en ensemble!

**POUR VOUS OU
UNE PROCHE**

- POUR SORTIR DE L'ISOLEMENT, NE PAS RESTER SEULE
- POUR ETRE ECOUTEE ET SOUTENUE
- POUR PARTAGER SON VECU, ECHANGER SUR SES EMOTIONS
- POUR REFLECHIR ENSEMBLE ET S'APPUYER SUR LES RESSOURCES DE CHACUNE
- POUR REPRENDRE CONFIANCE EN SOI ET ENVISAGER L'AVENIR DIFFEREMMENT
- POUR PARTAGER DES MOMENTS DE CONVIVIALITE
- POUR SE DETENDRE

**Anonyme, confidentiel
et gratuit**

**Renseignements
et inscriptions**

ACJM
02 33 19 05 80
Sophie About
06 70 96 53 13

mail :
s.about@acjm.info

**LA SEULE CHOSE
A BRISER, C'EST
LE SILENCE**

STOP

**Groupe de parole
et d'échanges**

mardi 24 septembre 2024
mardi 1er octobre 2024
mardi 15 octobre 2024
mardi 29 octobre 2024
mardi 5 novembre 2024
mardi 19 novembre 2024

de 9h30 à 11h30
à Coutances

6/ COMMUNICATION

Coutances - Groupe d'expression pour les enfants co-victimes ou témoins de violences

Senomo
Parlons-en ensemble !

Groupe d'expression pour les enfants à partir de 7 ans co-victimes de violences conjugales

DATES

- Mercredi 6 novembre 2024
- Mercredi 13 novembre 2024
- Mercredi 27 novembre 2024
- Mercredi 4 décembre 2024
- Mercredi 11 décembre 2024
- Mercredi 18 décembre 2024

De 14h00 à 16h30 :
à l'ACJM
18 rue de l'Écluse Chette
COUTANCES

Anonyme, confidentiel et gratuit

*règle *
Chacun dit qu'il ou elle
a envie de dire.
Tout ce qui est dit ici
reste ici.*

| | |
|---------------|---------|
| ÉMOTIONS | SOUTIEN |
| ESTIME DE SOI | ÉGALITÉ |
| DROITS | LOYAUTÉ |
| RESSOURCES | BESOINS |

Renseignements et inscription :
ACJM - Coutances
02 33 19 05 80 - 06 70 96 53 13
s.abouteacjm.info

ACJM
Association pour le
Coutances, France

epe
Équipe de
Prévention
et d'Éducation



A.C.J.M.
Manche · Orne · Calvados

6-2 / Le site internet en 2024

<https://acjm.info>

lancé en mars 2024

9 pages principales :

- Introduction (=Accueil),
- L'ACJM (à propos),
- Aide aux victimes :
 - les dispositifs,
 - Point Justice,
 - Administration Ad hoc,
 - Protection contre les violences intrafamiliales.
- Service socio-judiciaire,
- CPCA,
- Actualités avec sous-rubriques triées : Emploi, Documents, Presse

Modules flottants :

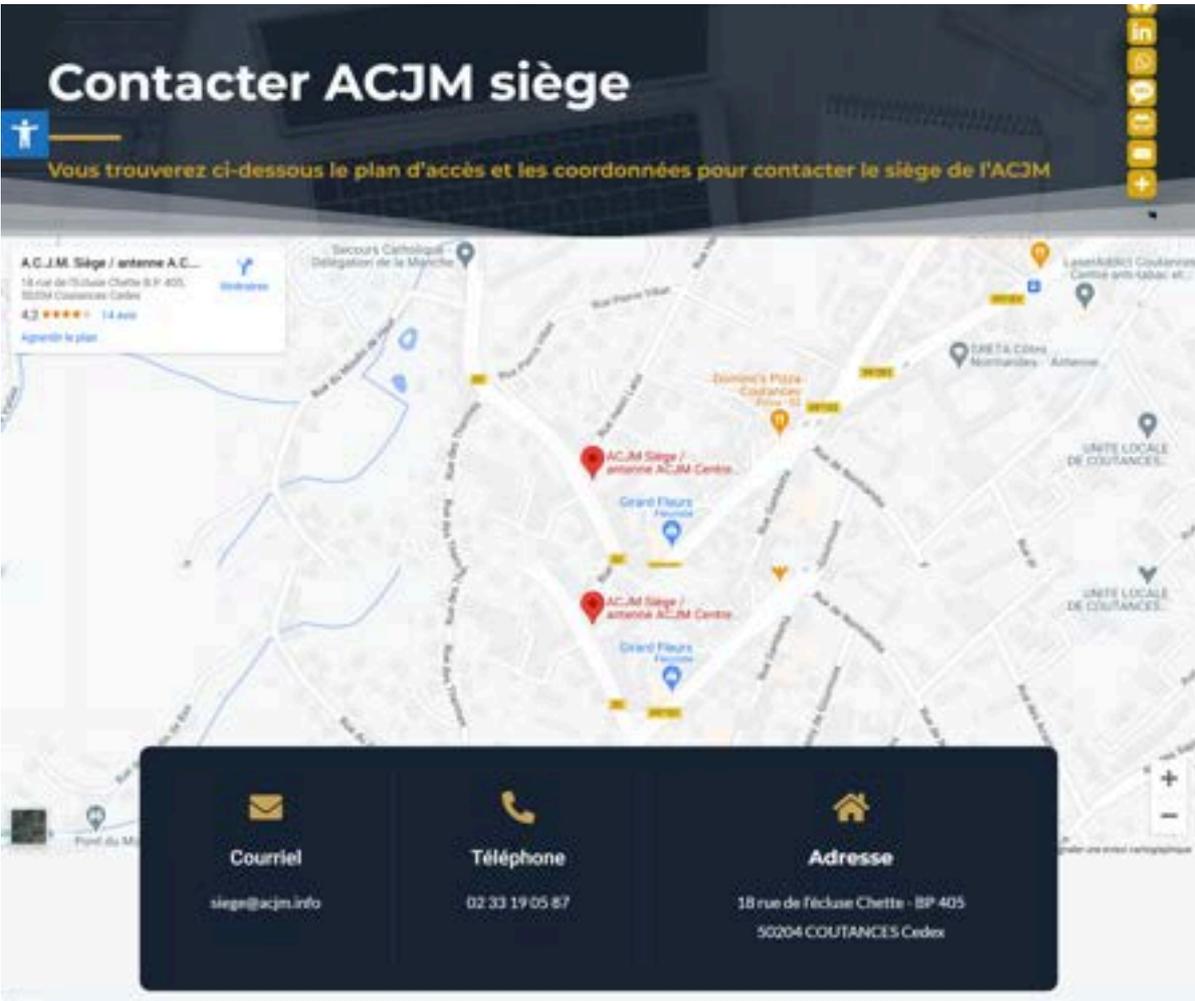
- Outil d'accessibilité (à gauche)
- Partages, impression (à droite)
- 2 icônes liens vers les comptes ACJM de LinkedIn et Facebook

Un module avancé de gestion des lois RGPD et confidentialités



6/ COMMUNICATION

En pied de chaque page : un bandeau d'accès aux Contacts ACJM.
5 pages "contact" avec coordonnées et plans GoogleMap : Siège, Manche, Orne, Calvados



6/ COMMUNICATION

Page **Actualités**, filtres en sous pages sur les rubriques : Offres d'emploi, Documents et Presse.





A.C.J.M.
Manche · Orne · Calvados

Bilan du site internet en 2024

De nombreux temps sur des aspects techniques avec la **conformité aux RGPD et l'édition de politique de confidentialité et cookies**. Courant 2024, un bandeau de gestion des cookies a été mis en place puis, au troisième trimestre, de nouvelles règles sur la gestion des données remontant à Google ont été promulguées dans la zone EU. L'outil RGPD a dû évoluer pour être conforme.

Ainsi, les outils google Analytics pour **les statistiques** de fréquentation et d'audience étaient bloqués si les visiteurs n'acceptaient pas les cookies ; ce qui est très majoritairement le cas (sans même consulter les données récoltées, y compris anonymes dans ce cas).

Nous constatons l'effondrement de l'analyse et des infos statistiques à partir du mois de novembre.

=> Début 2025 : travail sur la gestion des cookies, mise en place d'un autres outils statistiques interne au site donc n'ayant pas recours à google et ses cookies. Nouveau bandeau de gestion RGPD en remplacement pour arrêter de bloquer tout inutilement.

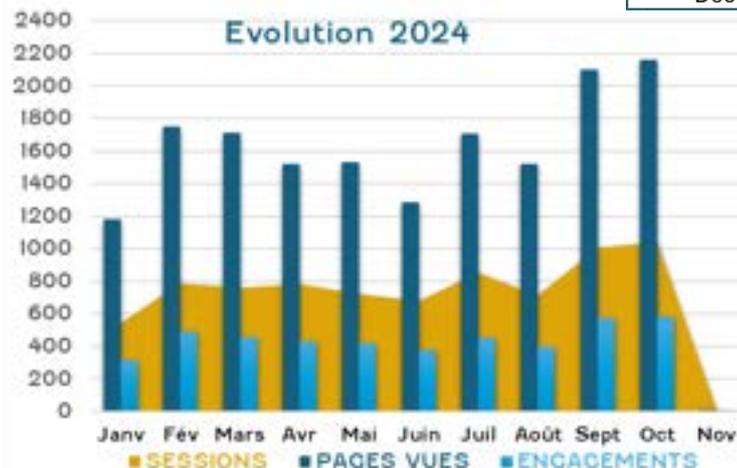
- **23 articles d'actualités** dont 11 offres de postes, des articles de presse, des news et événements, des documents associatifs (ACJM et partenaires).
- Des mises à jour et de la maintenance du site.
- Des rapports statistiques mensuels (qui ont aussi permis de voir des liens cassés)

Chiffres clefs de janvier à octobre 2024

Sur 10 mois, le site internet cumule :

- **5600 utilisateurs**
- **17000 pages vues**
- 7900 sessions
- 5500 premières visites

| Mois 2024 | SESSION | PAGES VUE | ENGAGEMENT |
|-----------|---------|-----------|------------|
| Janv | 539 | 1179 | 318 |
| Fév | 789 | 1751 | 490 |
| Mars | 759 | 1711 | 461 |
| Avr | 780 | 1523 | 432 |
| Mai | 723 | 1532 | 423 |
| Juin | 678 | 1285 | 379 |
| Juil | 854 | 1707 | 456 |
| Août | 710 | 1523 | 397 |
| Sept | 1007 | 2103 | 575 |
| Oct | 1038 | 2160 | 587 |
| Nov | 9 | 13 | 3 |
| Déc | 2 | 2 | 0 |



6/ COMMUNICATION

Pages les plus consultées : loin de devant la **page d'accueil**,

- Puis les **pages de contacts** en particulier du **Calvados** d'ailleurs les sources pour arriver sur le site **Caen.fr** et **cdad14** sont remarquables et favorisent sûrement cette consultation de page.
- On remarque tout de même que la présentation des “**services d'aide aux victimes**” s'intercale en 4ème position à quasi égalité avec l'antenne Cotentin.
- Après les pages contacts, un peu plus loin, on a “**A propos de l'ACJM**” et “**Soutien et prévention socio-judiciaire**”.
- Enfin, “**l'actualités/offres d'emploi**” que l'on retrouve comme sujets qui fonctionnent sur les réseaux sociaux.

| | Pages vues | | Utilisateurs actifs | Vues / utilisateur |
|--------------|--------------|--------|---------------------|--------------------|
| Total | 16612 | % | 5555 | 2.99 |
| Accueil | 7396 | 44.52% | 88.51% | 1.5 |
| Calvados | 1331 | 8.01% | 15.77% | 1.52 |
| Cotentin | 864 | 5.20% | 9.47% | 1.64 |
| AAV | 837 | 5.04% | 10.05% | 1.5 |
| Orne | 791 | 4.76% | 9.67% | 1.47 |
| Coutances | 727 | 4.38% | 8.95% | 1.46 |
| ACJM | 567 | 3.41% | 7.92% | 1.29 |
| SSPJ | 550 | 3.31% | 7.45% | 1.33 |
| Emploi | 432 | 2.60% | 3.92% | 1.98 |

| Sources du trafic | |
|-------------------------|-------------|
| Google | 4,3k |
| Direct (adresse) | 2,2k |
| Bing | 694 |
| Caen.fr | 124 |
| cdad14,fr | 91 |
| Qwant,com | 83 |
| Ecosia.org | 81 |
| Réseaux sociaux | 88 |

| Villes | faussés par les VPN |
|-----------|---------------------|
| Paris* | 1,6k |
| Caen | 351 |
| Cherbourg | 256 |
| Ashburn* | 195 |
| Saint-lô | 155 |
| Rennes* | 139 |
| Alençon | 128 |

Sur les **localités** : à prendre avec précaution car de plus en plus d'internaute utilisent un VPN ce qui n'autorise pas de traçage de données géographiques et encore moins démographiques.

La consultation tend à se faire *de plus en plus sur mobile* (3.5k contre 4.4k sur PC et 41 sur tablette).

6/ COMMUNICATION



6-3 / Réseaux sociaux

2 comptes Entreprise et Page ont été créés **en février 2024**. Montée progressive durant l'année, et accentuation du nombre de publications en 2025. Les offres d'emploi sont les plus populaires.



LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/acjm-association>

- 90 abonnés au 31/12/2024
- 23 publications en 2024 pour 511 interactions, 4135 impressions
- 392 visites de la page.

Les *offres d'emploi* trustent le haut des scores d'*impression* ; excepté la publication sur la gendarmerie qui distribue les *chamoisines* dans l'Orne (5ème) qui est n°1 en nombre de réactions (de loin).

En *clics*, on note une légère remontée des *sujets* : protection des mineurs, Ciné débat Caen, Services d'Aide aux victimes (avril 24).



FACEBOOK : <https://www.facebook.com/acjm.asso>

- J'aime la page : 38 followers au 31/12/2024
- 637 visites de la page
- 23 publications de l'ACJM en 2024 : 148 interactions, 2811 impressions

Les *offres d'emploi* ont le plus de *couverture* avec la *table ronde cinéma "Julie se tait"* à Caen. Ce sont aussi les publications qui ont le plus de *partages*.

2025 : en 5 mois on fait mieux surtout en impressions et clics sur liens. Les relais article presse viennent s'intercaler parmi les offres d'emplois...

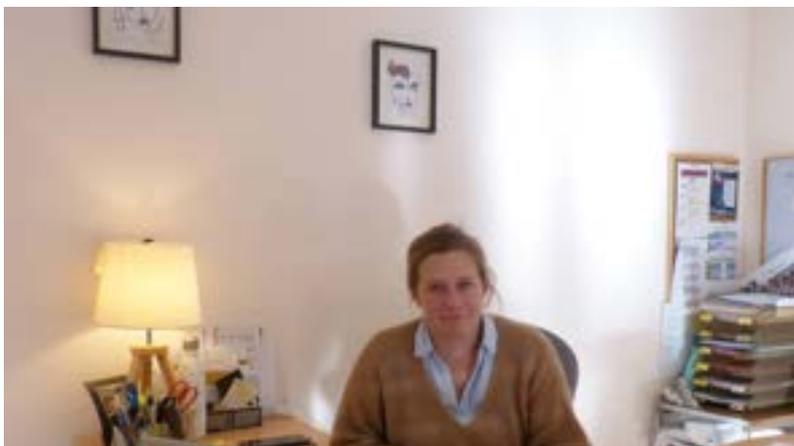
- Âge moyen 47

6-4 / Des articles média presse

6 mars 2024 Ouest-France

De la gendarmerie aux associations le parcours du combattant des victimes de violences

Après l'intervention de la gendarmerie, les victimes de violences intrafamiliales ne sont pas pour autant sorties de l'engrenage. Relogement, groupes de parole, accompagnement administratif et juridique : les aides dispensées sont nombreuses dans le Sud-Manche.



Caroline Ernouf est responsable du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) à Avranches. | OUEST FRANCE Voir en plein écran

Que deviennent les victimes après l'intervention des forces de l'ordre ? Pour les personnes qui subissent des violences intrafamiliales, sortir de cet engrenage est souvent difficile et nécessite du temps et de l'accompagnement. La gendarmerie n'est qu'un maillon des acteurs qui gravitent autour d'elles. Dans le Sud-Manche, le réseau est particulièrement fourni. Au total 52 structures collaborent sur le territoire pour les prendre en charge. Une collaboration qui se fait main dans la main, avec comme principal moteur le fait de mettre la victime au centre du procédé. « **La façon dont on travaille dans le Sud-Manche permet de respecter la temporalité de la personne, détaille Caroline Ernouf, responsable du CHRS. On a la chance de tous bien se connaître. Il y a des informations qu'on se partage qui peuvent aider, les gendarmes d'une part ou nous, dans nos missions. »**

Fuir le domicile et trouver un refuge

Le premier contact avec les femmes passe souvent par les gendarmes du groupe de protection des familles (GPF). Souvent alerté après l'intervention d'une brigade, le GPF ne se déplace pas sur les scènes de crime. Il ne prend en charge que la victime. « **On ne va pas intervenir tout de suite, on va laisser les choses s'apaiser. La précipitation n'est jamais bonne** », indique l'adjudant Yannick Rebillard, le coordinateur du groupe.

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

L'intervention des gendarmes signifie parfois que la personne est en danger. Fuir le domicile apparaît souvent comme la seule issue. Trouver un lieu de refuge devient alors une nécessité. C'est d'ailleurs un des axes majeurs du GPF. « **Notre principale préoccupation, c'est de prendre en charge la victime et les enfants pour les mettre en sécurité** », souligne l'adjudant Yannick Rebillard. C'est notamment grâce aux acteurs sociaux locaux que les forces de l'ordre peuvent proposer des solutions. À Avranches, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dispose de lieux d'accueil pour ces femmes.

80 % des femmes accueillies victimes de violences conjugales

Créée en 2006, cette structure permet un relogement d'urgence aux personnes dans le besoin.

« **80 % de nos accueils sont des femmes victimes de violences conjugales** », signale la responsable Caroline Ernouf, précisant que le centre accueille les femmes majeures avec leurs enfants.

Sur la trentaine de places disponibles, dix sont réservées à l'urgence, le reste est dédié à l'insertion. « **La différence entre les deux c'est que dans l'urgence, on est en situation de crise, c'est temporaire** », précise la responsable. Leur rôle, dans un premier temps, est de « **s'assurer que la personne soit hébergée, qu'elle ait de quoi se nourrir et se laver** ».

Si habituellement, la notion d'urgence dispose d'une temporalité de « **quatre jours et trois nuits** », ici, on procède un peu différemment. « **S'il y a une situation de violences intrafamiliales, on peut accueillir une personne un mois, avec un possible renouvellement d'un mois** », indique Caroline Ernouf. Rien n'est cloisonné, la victime peut ensuite intégrer les logements d'insertion.

Rassurer les victimes

Sortir des violences intrafamiliales est un parcours sinueux qui peut aboutir à des procédures juridiques. Si les gendarmes peuvent accueillir leur parole et enquêter sur leur situation, toutes les démarches autour peuvent être difficiles, en particulier lorsqu'on a été dans un engrenage psychologique destructeur. Dans le Sud-Manche, les acteurs sociaux sont mobilisés pour accompagner les femmes dans ces procédures. C'est ce que propose l'association pour l'aide aux victimes, la citoyenneté, la justice et la médiation (ACJM). Basée initialement à Coutances (Manche), cette association fait aussi des permanences à la gendarmerie d'Avranches.

Julie Deblaise travaille en collaboration avec le groupe de protection des familles. À chaque intervention en lien avec les violences intrafamiliales, les gendarmes lui transmettent une fiche saisine où sont inscrites « **les coordonnées de la personne, avec un petit résumé de la situation** », détaille l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie pour l'ACJM. Son travail va ensuite être de « **recontacter la personne pour voir si elle a besoin d'une aide sociale ou sur le plan juridique et psychologique** ».

Ce premier contact permet d'ouvrir une porte de sortie. « **Ce qui me semble primordial, c'est de me dire qu'ils peuvent garder nos coordonnées. Si un jour ils ont besoin, ils nous connaissent.** » La jeune femme agit en grande partie en amont du dépôt de plainte et se place comme accompagnante. « **On est là pour les rassurer et leur indiquer qu'ils vont être pris en charge par du personnel compétent, qu'ils ne sont pas là pour être jugés, mais pour être reconnu en tant que victime. Ça peut paraître banal, mais ce sont des banalités que les personnes ont besoin d'entendre.** »

6/ REVUE DE PRESSE (suite)



Julie Deblaise est intervenante sociale en commissariat et gendarmerie pour l'ACJM. | OUEST FRANCE

La plainte, une mesure de protection

Quitter le domicile n'implique pas forcément d'avoir coupé les ponts avec son bourreau. Certaines ne sont pas sorties de l'engrenage psychologique. Les auteurs sont souvent des conjoints qu'elles ont aimé. « **Quand on parle du dépôt de plainte, la première chose qu'elles disent c'est "je ne veux pas lui faire de mal"**, raconte Julie Deblaise. **On va leur expliquer que c'est une mesure de protection pour elles.** »

Certaines peuvent ressentir le besoin d'engager des poursuites contre leur agresseur. « **On peut les accompagner pour ce moment-là et expliquer en amont ce qui va se passer pendant l'audition et après** », annonce l'intervenante sociale. « **Ce n'est pas facile de faire la démarche, après on rentre dans un engrenage que les victimes ne mesurent pas. Ça a des conséquences sur leur vie future** », ajoute l'adjudant Yannick Rebillard. L'association reste disponible durant toute la procédure pour répondre aux questionnements et rassurer.

Sortir de l'engrenage

Le passage à la vie d'après ne passe pas forcément par des procédures juridiques, il se traduit surtout par une évolution sociale. Les sévices subis dans la cellule familiale isolent et rendent souvent dépendant du bourreau. Après être passé par ce rouleau compresseur pendant parfois des années, l'essentiel va être la reconstruction. « **Dans la stratégie des violences, la victime devient objet** », explique Caroline Ernouf, la responsable du CHRS. Le temps et l'accompagnement peuvent leur permettre de redevenir actrices de leur vie.

Au sein du CHRS, trois éducatrices et une psychologue sont présentes sur le site pour les aider. « **L'objectif de la réinsertion, c'est retrouver sa place de sujet. On ne naît pas victime, ce n'est pas un statut à vie. C'est notre travail de leur permettre de s'en sortir, qu'il y ait une reconnaissance de la justice ou pas.** »

Régularisation des droits, accompagnement dans la procédure juridique : les éducatrices suivent pas à pas les femmes. Mais la prise de conscience est essentielle. « **Il faut qu'elles soient actrices de ces démarches, sinon ce n'est pas leur décision**, observe Caroline Ernouf. **S'il n'y a pas eu ce cheminement d'accompagnement, elles retournent au domicile. En moyenne, il y a sept allers-retours au domicile avant que la femme quitte définitivement le foyer violent. C'est un vrai travail sur le long terme.** »

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

Des groupes de parole

Cependant, ce n'est pas forcément les travailleurs sociaux qui vont créer le déclic. Échanger, s'apercevoir qu'on n'est pas seule sur le radeau, permet parfois de faire un pas en avant. L'ACJM et le CHRS proposent des groupes de parole entre femmes. Pour les intégrer, « **il faut absolument que la victime soit séparée de l'auteur, elle ne doit pas vivre des violences** », précise Aurélie Durchon, cheffe de service ACJM de la Manche. Ces réunions permettent aux femmes d'entendre différentes histoires, mais aussi de s'apercevoir du cheminement de chacune.

« **La force du groupe de parole, c'est qu'elles n'en sont pas toutes au même stade au niveau des démarches, de l'évolution et de la reconstruction** », souligne Julie Deblaise, la coanimatrice des groupes de parole. « **Ça fait du bien, pour celles qui sont plus loin, de montrer qu'elles ont réussi à s'en sortir et pour celles qui commencent leur reconstruction, de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules et que des personnes s'en sont sorties.** »

Si vous êtes victime ou témoin de violences, deux numéros d'urgence sont à connaître. Le 39 19, Violences Femmes Info, est le numéro national d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. Le 119, Allô Enfance en danger, est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger.

4 avril 2024 Ouest-France

À Saint-Lô, l'hôpital Mémorial s'est doté d'une unité pour accueillir les enfants en danger

L'unité d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger, située au sein de l'hôpital Mémorial de Saint-Lô (Manche), est essentielle dans le cadre d'une enquête judiciaire. Au quotidien, des médecins, psychologues et enquêteurs auditionnent des enfants victimes de violences. Un travail nécessaire pour recueillir des preuves et faire avancer les enquêtes.



L'Unité médico-judiciaire (UMJ) de l'hôpital Mémorial de Saint-Lô (Manche) est aussi composée d'une Unité d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger (UAPED). De gauche à droite : Sandrine Lemenand et Émilie Morançais, psychologues, le labrador « Ravel » et Brice Chenantais, adjudant à la gendarmerie de la Manche. | MICHEL COUPARD, OUEST-FRANCE

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

Il en existe très peu en France. Elles sont pourtant essentielles dans le travail de la justice et de la santé. Ce sont les Unités d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger (UAPED). Dans la Manche, on en compte deux : une à Cherbourg et l'autre à Saint-Lô, au sein de l'hôpital Mémorial.

L'unité pédiatrique, située au sein de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de l'hôpital, dispose de salles d'examens et d'une salle d'audition et de confrontation où les psychologues accompagnent les enfants pendant les auditions judiciaires. Sur l'un des murs de la salle d'audition, un cadre de la Reine des neiges est accroché. Dans un coin de la pièce, quelques jouets sont à la disposition des enfants.

Une ambiance apaisée pour auditionner les enfants

Des grands canapés bleus et rouges, avec une petite table au centre de la pièce, permettent de combler le reste de la salle. « **L'ambiance rassure les enfants qui sont souvent confrontés à des situations pas faciles à verbaliser avec un enquêteur. Toutes nos auditions sont filmées et enregistrées pour les besoins de l'enquête. Ce sont des enquêteurs de la police ou de la gendarmerie qui interviennent pour interroger les enfants** », explique Émilie Morançais, psychologue au sein de l'UMJ.

Brice Chenantais, adjudant à la brigade de recherche de Saint-Lô depuis 2016, complète : « **Une vitre teintée permet à une psychologue d'assister à l'audition dans une autre salle à côté. Parfois, ça arrive aussi qu'elles nous donnent des conseils ou demandent des précisions à l'aide d'une oreillette** », indique celui qui est aussi enquêteur « Mélanie », du nom de la première petite fille à avoir été entendue sur des abus sexuels dans une salle spécialement conçue pour recueillir la parole de l'enfant, dans les années 1990.

Un labrador d'assistance judiciaire « pour canaliser les émotions »

Pour rassurer les enfants, le service peut aussi compter sur Ravel, un labrador d'assistance judiciaire attribué à l'UMJ depuis janvier 2022. « **C'est le deuxième en France à intervenir dans une unité d'accueil pédiatrique. Il apaise les enfants qui sont souvent submergés par les émotions lors des auditions** », souligne Émilie Morançais.

Pendant les temps d'écoute, Ravel est comme un doudou pour les enfants. « **Il pose sa tête sur les genoux des enfants et attend calmement que l'audition se passe. Le plus souvent, les enfants caressent le chien et sont canalisés grâce à sa présence, qui est aussi essentielle pour le travail des enquêteurs et psychologues. Il arrive parfois que Ravel nous transmette des messages auxquels on n'aurait pas prêté attention autrement.** »



« Ravel », labrador d'assistance judiciaire, intervient à l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de l'hôpital Mémorial à Saint-Lô (Manche). | MICHEL COUPARD, OUEST-FRANCE

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

« Principalement des enfants victimes de violences sexuelles »

L'audition est un moment clé dans le parcours judiciaire de l'enfant. « **Les auditions permettent de recueillir les premiers éléments de preuves pour faire avancer l'enquête. Ça permet aussi d'augmenter les exactitudes avec les paroles et les examens médico-judiciaires** », remarque Brice Chenantais. Cela concerne en particulier des enfants âgés de 8 à 15 ans et victimes de violences sexuelles. « **Elles sont, le plus souvent, commises par un membre de l'entourage intrafamilial et le mineur connaît souvent l'auteur des faits.** »

L'UAPED de Saint-Lô s'inscrit dans le cadre du plan issu du Grenelle des violences familiales et conjugales. Son déploiement s'est concrétisé en mars 2023 par la signature d'une convention avec le tribunal judiciaire de Coutances. « **Nous accueillons principalement des enfants victimes de violences sexuelles.** » En moyenne, une à deux auditions d'enfants sont réalisées tous les jours. « **En 2022, nous avons fait 240 auditions et 411 expertises médico-psychologiques, sur un total de 727 interventions** », conclut la psychologue.

Un numéro d'urgence pour les enfants en danger

119 : C'est le numéro dédié pour les enfants en danger, joignable 24 heures/24 et 7 jours/7. Les enfants et adolescents qui vivent une situation de risque ou de danger, ou connaissent un enfant qui y est confronté, peuvent appeler, ainsi que les adultes. Le 3919 existe également en cas d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, harcèlement... 24 heures/24 et 7 jours/7.

22 septembre 2024 Ouest-France - Normandie - Caen

Coups de poing, de ceinture : à Caen, une mère defamille condamnée pour avoir frappé son fils

Une mère de famille violente devait comparaître devant le tribunal correctionnel de Caen, mercredi 18 septembre 2024, pour des violences commises sur l'un de ses enfants. Absente à l'audience, elle a été condamnée à cinq mois de prison avec sursis.



La mère violente n'a pas répondu à la convocation de la justice. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

Le 2 juin 2021, à Dijon (Côte-d'Or), un enfant né en novembre 2008 confesse à l'infirmière scolaire qu'il a subi des violences de la part de sa mère. Elle lui a mis des coups de poing dont un dans le nez parce qu'il avait cassé son téléphone. Mercredi, la mère de famille était convoquée au tribunal correctionnel de Caen où elle réside désormais.

Un enfant qui a « l'habitude d'être frappé »

Après les faits de 2021, les autorités avaient été averties. L'enfant avait alors déclaré avoir “ l'habitude d'être frappé, mais c'est parce que je fais des bêtises ».” Il portait des cicatrices corroborant des propos selon lesquels il aurait pu recevoir par le passé des coups de ceinture ou des coups de cordon de chargeur de téléphone.

Après son déménagement, la mère de famille avait également été auditionnée par la police de Caen. Elle avait alors affirmé : “ Je ne tape pas mon fils. J'ai eu d'autres enfants. Depuis la grossesse, je ne le touche plus. ” Un éducateur a été chargé du suivi de la famille mais il n'y a pas eu de placement.

Âgée de 34 ans, cette femme a déjà été condamnée pour escroquerie et pour violence.

Me Sophie Danin a été sollicitée par le service d'aide aux victimes, [l'ACJM](#), pour représenter l'enfant mineur mais elle n'a jamais pu le rencontrer. Elle constate qu'il “ banalise vraiment les violences. Il se sentait fautif et considérait les mériter. ”

En l'absence de la prévenue, le ministère public a indiqué : “ On n'a aucune nouvelle de cette famille qui a souvent déménagé. ” Le tribunal la condamne à cinq mois de prison avec sursis simple. Elle devra en outre verser à l'enfant 800 € pour le préjudice corporel subi.

22 septembre 2024 Ouest-France - Granville

France services ouvre ses portes du 7 au 18 octobre à Villedieu-les-Poêles

Villedieu Intercom (Manche) participe du lundi 7 au vendredi 18 octobre 2024 aux portes ouvertes France services lancées par l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Villedieu Intercom, basée à Villedieu-les-Poêles (Manche) a été labellisé France services en janvier 2020 “ avec la volonté de permettre à tous les habitants du territoire (27 communes) de bénéficier à moins de 30 minutes de chez eux, des services de l'État pour toutes demandes : carte grise, impôts, retraites, allocations familiales... ”, indique Jean Canuet, directeur de cabinet de Villedieu Intercom.

Du lundi 7 au vendredi 18 octobre 2024, les habitants pourront rencontrer les différents partenaires de la maison des services afin de connaître les différentes actions proposées.

Le programme à la maison des services

Le lundi 7 octobre, de 9 h à 13 h, les partenaires de la maison des adolescents

proposeront un temps d'accueil et d'écoute pour les adolescents et leur entourage.

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

Toujours le lundi 7, de 13 h 30 à 17 h le SAG, secteur d'action g rontologique, proposera une s ance gratuite senior au cin ma de Villedieu sur le th me Rompre la solitude.

La s ance de cin ma interactif s'intitulera Toulouse la ville rose. Sur inscription.

Le vendredi 11, de 9 h   12 h, l'ACJM, association d'aide aux victimes (citoyenn t, justice, m diation) pr sentera **toutes les informations d'acc s aux droits**.

Le lundi 14, de 13 h 30   16 h 30, la Carsat donnera des informations sur la retraite. Sur rendez-vous.

Mercredi 16, de 10 h   12 h et de 13 h 30   16 h des repr sentrants de la mission locale du bassin d'emploi granvillais pr senteront leur offre de services lors d'un atelier avec les jeunes et les outils multim dia.

Le jeudi 17, de 9 h   12 h, des conseillers de France Travail mettront l'accent sur les services   distance qui permettent aux usagers de les contacter plus simplement. L'apr s-midi, le d partement pr sentera le dispositif RSA aux nouveaux entrants. Sur rendez-vous. Toujours le 17, de 9 h   12 h et de 13 h 30   17 h, accueil emploi pr sentera ses missions de travail. De 13 h   17 h Passerelles pour l'emploi donnera des informations sur le p le logement, mobilit  et formation, chantier d'insertion et le point accueil budget.

Du lundi 7 au vendredi 18 octobre, journ es portes ouvertes France services, renseignements et inscriptions au 02 33 90 17 90 ou par courriel : accueil@villedieuinterc.com.

31 octobre 2024 Ovest-France

Des moyens promis pour l'accueil des victimes

La secr taire d' tat en charge de l' galit  hommes-femmes  tait en visite dans l'Orne, hier. Elle a, entre autres, visit  les locaux de l'association de contr le judiciaire et de m diation.



La secr taire d' tat   l' galit  hommes-femmes, Salima Saa,  tait en visite, hier. Elle a notamment promis des moyens pour l'accueil d'urgence des victimes de violences intrafamiliales.

OUEST-FRANCE

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

« **Elles ont toujours parlé, mais elles n'étaient pas écoutées.** » Salima Saa (Les Républicains), secrétaire d'État déléguée à l'égalité hommes -femmes, pointe du doigt l'accueil réservé aux victimes de violences intrafamiliales dans le passé. L'ancienne préfète de Corrèze était en visite, hier, pour rencontrer les responsables des associations locales d'aide aux victimes.

Après un rapide passage au bus des familles, stationné dans la rue du Bercaill pendant le marché, la recrue du gouvernement de Michel Barnier a pris la direction des bureaux de l'ACJM (aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation). Elle s'est notamment entretenue avec Alexandra Bedouet, intervenante socio-judiciaire, en charge de l'accueil de jour, déployé en 2013. « **Nous recevons des personnes qui subissent des violences intrafamiliales dans un rayon de 25 km autour d'Alençon. Elles sont orientées vers nous par nos partenaires, comme le 115 ou directement par la police ou la gendarmerie. Elles peuvent aussi venir frapper à la porte directement.** »

Les personnes accueillies peuvent l'être avec leurs enfants, un espace leur est dédié dans les locaux de l'association. La plupart des victimes orientées vers la structure sont des femmes, « **nous avons des hommes au début, mais plus depuis quelques années** ».

«Elles ont été traitées comme des objets»

Ces femmes, une centaine par an, sont conduites dans le bureau d'Alexandra Boudet, où des fauteuils confortables et des boissons chaudes les attendent. « **Tout est fait pour qu'elles se sentent bien. La première chose à faire est de les écouter, elles ont souvent été traitées comme des objets pendant des années, nous voulons leur faire sentir qu'elles reprennent le contrôle.** »

Elles sont préparées à quitter le domicile et orientées vers d'autres structures du territoire, parfois même accompagnées jusqu'au commissariat pour déposer plainte. La police nationale a progressé dans la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales. « **Les mains courantes n'existent plus, elles rencontrent directement un officier de police judiciaire pour déposer plainte. Nous avons mis en place des protocoles pour libérer la parole** », explique Renato Cavarelli, directeur de la police nationale dans l'Orne. Quatre officiers sont formés à recueillir ce type de plainte, l'un d'entre eux est toujours disponible.

Un réseau assure la prise en charge

La visite de la secrétaire d'État à Alençon s'est terminée par une table ronde avec l'ensemble des acteurs du territoire : une sage-femme de l'hôpital d'Argentan, l'association Ysos, les représentants de la gendarmerie et de la police nationale et des élus locaux.

« **Je constate que vous disposez d'un réseau de structures connectées entre elles, elles facilitent la prise en charge et la libération de la parole. Vous manquez aussi, et je l'ai noté, parfois de moyens. Je vous annonce que nous aurons une augmentation de 10 % de notre budget alloué à la prise en charge d'urgence** », a conclu la secrétaire d'État, avant de filer à Sées, où elle devait rencontrer des entrepreneuses pour discuter de la place des femmes dans l'entreprise.

Par Eglantine Ferey. Ouest-France.

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

1er novembre 2024 Orne Hebdo

Violences intrafamiliales : Salima Saa s'engage à promouvoir les dispositifs ornaïes auprès du Premier ministre

Salima Saa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes-hommes, a rencontré différentes associations qui luttent contre les violences, jeudi 31 octobre 2024 à Alençon.



La secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes, Salima Saa, est venue rencontrer les acteurs locaux qui accompagnent les femmes victimes de violences intrafamiliales. @L'Orne hebdo

La secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes hommes, **Salima Saa**, était en déplacement à Alençon (**Orne**), jeudi 31 octobre 2024, pour rencontrer les acteurs et les associations du territoire qui luttent, au quotidien, contre les **violences intrafamiliales (VIF)**.

La représentante du Gouvernement Barnier s'est d'abord rendue sur le marché où elle a rencontré les animatrices du Van Pluri-Elles, un lieu d'écoute et d'information sur les Droits des femmes, stationné ce jeudi, rue du Bercaïl. Puis elle a cheminé jusqu'à l'**ACJM** (Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice et Médiation), **rue Valazé**, qui a ouvert un accueil de jour à destination des femmes victimes de violences. Là, une table ronde a été organisée autour de Salima Saa pour lui dresser un état des lieux des Vif et différents dispositifs implantés dans l'Orne contre les VIF.

Tour d'horizon des **ressources disponibles** à destination des **victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales** au delà du **115 à composer**.

L'ACJM, guide des victimes

L'Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice et Médiation est une association d'aide aux victimes habilitée par le ministère de la Justice. Pour l'Orne, l'antenne locale est à Alençon. « On a environ une centaine de suivis par an, et presque uniquement des femmes. Les profils sont très variés », détaille Alexandra Bedouet, coordinatrice à l'accueil de jour.

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

L'association propose justement à ces femmes de les accompagner dans les **démarches judiciaires**, mais aussi des actions collectives, comme des **groupes de parole**. « Lorsqu'une femme victime de violences intrafamiliales en rencontre d'autres, cela crée un lien fort. Elle se sent **moins seule** », continue la coordinatrice.

Les forces de l'ordre

L'Orne est l'un des départements qui recense le plus de violences faites aux femmes, ramené à sa population. « En 2023, **930 femmes** en ont été victimes », confie Yohann Brisard, de la cellule de protection des familles du groupement de gendarmerie de l'Orne. Cette unité, créée en 2021, n'est pas regroupée à Alençon, mais est présente sur l'ensemble du territoire, afin d'« être **au plus près des familles** », explique le militaire.

Trois intervenantes sociales en font également partie, une par compagnie : à Mortagne-au-Perche, Argentan et Domfront-en-Poiraise.

« Nous avons un rôle de formation, et pouvons aussi faire passer des auditions à des mineurs, et des mineurs victimes de violences sexuelles », détaille Yohann Brisard.

L'accompagnement est crucial, et une fois la plainte déposée, la cellule spécialisée pourra rediriger les victimes vers une association.

À l'heure actuelle, la Police Nationale, dans l'Orne, recense 247 dossiers de violences intrafamiliales, dont 135 à Alençon. C'est dix de plus que l'an passé.

Du côté de la Police nationale, là aussi des aides sont proposées. « Nous avons une **brigade des atteintes aux personnes**, composée de cinq personnes et dans laquelle se trouve une unité spécialisée pour tout ce qui concerne la protection des familles », explique le commissaire Renato Cavarelli. Cette dernière permet ainsi de prendre systématiquement les **plaintes**, et de les confier rapidement aux officiers de police judiciaire de l'unité de protection de la famille. « Nous accueillons sereinement les femmes et les mineurs ainsi. »

Prise en charge dans le milieu médical

Les soignants sont aussi habilités à détecter et signaler des cas de violences intrafamiliales, notamment lors d'une **grossesse**. En moyenne, 23 % de femmes victimes continuent de l'être à cette période. « C'est un moment clé de leur vie, et la **grossesse est un vecteur de violences** », reconnaît Elodie Bouchet, cadre sage-femme à la maternité d'Argentan. Ces futures mamans sont alors orientées discrètement et prises en charge.

Les hébergements d'urgence

Il est parfois nécessaire de fuir le foyer. Pour cela, **39 hébergements d'urgence** sont répartis sur tout le territoire. L'association Ysos gère six d'entre eux, à Aigle. « Tout passe par le **115**, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. En général, maman et enfant y restent entre un mois et demi et deux mois », relève Nadia Clément, membre de l'association.

Les femmes victimes sont alors écoutées, orientées, et les enfants accompagnés pour continuer leur scolarité.

Ysos est également à l'origine du **Van Pluri-elles**, qui sillonne la France pour sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et aux violences intrafamiliales. Il était présent sur le marché d'Alençon, à la différence de d'habitude. « Nous nous rendons dans les **zones plus rurales** de l'Orne, où les gens peuvent difficilement se déplacer », explique Claire Sorin, chargée de mission égalité femmes-hommes à Ysos.

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

Toujours un manque de moyens

Après cette table ronde, le bilan est clair : ces dispositifs sont nécessaires, mais le manque de moyens humain et financier, autant du côté des associations que des forces de l'ordre, ralentissent cette dynamique, en particulier lors des **procédures administratives**.

A l'issue des échanges avec Salima Saa, toutes ces initiatives ont reçu ses encouragements. La secrétaire d'Etat a rappelé que le budget qui lui est dédié pour ses actions « a **augmenté de 10 %** (pour s'établir à 85 M€) ». Elle a insisté sur le fait que **l'Orne, département rural et 8e département le plus touché par les VIF**, était particulièrement doté « de dispositifs spécifiques aux territoires ruraux qui permet d'aller vers le public concerné dans des endroits clos, intimes, sécurisants, ce qui permet aux victimes d'oser parler et de se libérer ». Ce qui a motivé son déplacement jusque là.

La ministre insiste sur « l'aller vers »

Elle se dit consciente « du long chemin qu'il reste encore à parcourir » pour les éradiquer et entend soutenir ces dispositifs « pour détecter ces violences et accompagner les victimes ». Avant de quitter Alençon, elle s'est engagée à promouvoir ces moyens « d'aller dans les communes les plus reculées et dans les établissements scolaires, au plus près des populations concernées quel que soit leur âge », auprès du Premier ministre. Elle a ensuite mis le cap sur Sées où elle a visité **l'entreprise Vital Scientifique**, dirigée par une femme. Là encore, une table ronde a été organisée autour de la ministre déléguée pour évoquer la question du **plafond de verre**.

Par Marie Aillerie. Orne hebdo

1er novembre 2024 Ouest-France

Violences conjugales. La Maison des femmes devrait ouvrir en 2025 près du CHU de Caen

Née du regroupement d'associations d'aide aux victimes de violences conjugales, elle sera créée à proximité du CHU de Caen (Calvados).

Annoncée pour le printemps 2024, son ouverture n'interviendra finalement pas avant 2025.

Une structure similaire existe déjà en Normandie, à Elbeuf, près de Rouen (Seine-Maritime). L'ouverture d'une version calvadosienne de la Maison des femmes était annoncée pour le printemps dernier, près du CHU, à Caen. Finalement, elle ne verra pas le jour avant 2025.

La cause de ce retard ? Les financements, difficiles à solidifier. « **Le projet est prêt à démarrer, la seule chose que l'on attend, c'est que les financeurs publics se positionnent**, reconnaît Anne-Claire de Gouville, bénévole de l'association qui a été créée il y a trois ans. **Nous avons quelques mécènes, mais ce sont des subventions d'investissement, pas de fonctionnement.** »



Le lieu, qui sera situé près du CHU de Caen, pourra accueillir les victimes de violences conjugales. Getty Images/iStockphoto

6/ REVUE DE PRESSE (suite)

Faciliter le parcours des victimes

Ce futur lieu, qui regroupera différentes associations luttant contre les violences faites aux femmes, aura pour intérêt premier de créer un guichet unique. « **L'idée, c'est de mutualiser, de faire ensemble pour que ce qui existe soit centralisé dans un seul et même endroit, plus accessible et plus identifiable pour les victimes. Notre priorité, c'est vraiment de faciliter leur parcours.** »

La structure verra le jour près du CHU, mais le lieu précis n'est pas tout à fait choisi. « **Nous avons une piste solide avec des locaux mis à disposition par le CHU**, pointe Anne-Claire de Gouville. **On espère qu'elle se concrétisera avant la fin de l'année.** »

Des locaux sécurisés

La future adresse, contrairement à celle de l'actuel accueil de jour porté par l'association Itinéraires, sera communiquée. « **Ce dispositif y sera entièrement déménagé. Les locaux seront sécurisés** », rassure la bénévole.

Par Tiphaine LE BERRE. Ouest-France

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

19 novembre 2024 Ouest-France

Le Havre aura une Maison des femmes

Les femmes victimes de violences pourront être accueillies à l'horizon 2026 dans un lieu unique ouvert en centre-ville du Havre.

Le projet

Une « Maison » pour accueillir, écouter, soigner et orienter les femmes victimes de violences ou en situation de vulnérabilité, avec un accompagnement pluridisciplinaire dans la même structure (médical, social, psychosocial et juridique) : la Maison des femmes du Havre (Seine-Maritime) a annoncé, hier, quitter l'hôpital Jacques-Monod du Groupe hospitalier du Havre (GHH), à Montivilliers, pour s'installer d'ici à 2026 en centre-ville du Havre.

Créée en 2021 et labellisée en juin 2023 « Maison des femmes » au sein du collectif national Restart, l'Unité de suivi des femmes vulnérables (USFV) ne compte que deux postes, mais a déjà pris en charge 400 femmes victimes de violences et 300 femmes enceintes en situation de vulnérabilité, au sein de l'hôpital Jacques-Monod. « **Pour éviter que les femmes répètent leur histoire et frappent à de multiples portes** », selon Pauline Richoux, directrice générale adjointe du GHH, l'équipe souhaitait « **un lieu d'accueil unique, facilement identifiable et accessible en transports en commun** ».

1,8 million d'euros

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) a mis à disposition 900 m² dans son bâtiment situé près de la gare. « **Une première en France** », selon Serge Boyer, directeur général Seine-Maritime.

Les locaux sont trouvés. Reste à



La fondatrice de la première Maison des femmes, Dr Ghada Hatem (à droite). Dr Elizabeth Grossetti (Groupe hospitalier du Havre), Pauline Richoux (GHH) et Serge Boyer (directeur de la CPAM).

(PHOTO : NATALIE DESSE)

financer un projet évalué à hauteur d'1,8 million d'euros. Des financements publics sont attendus, tels les fonds européens gérés par la Région Normandie (Feder) et des aides du Département de Seine-Maritime. « **La Ville apportera environ 10 % du montant global de l'investissement** », a assuré son maire Édouard Philippe. Enfin, le projet reçoit le soutien de mécènes, comme la fondation Kering.

La France compte aujourd'hui vingt-trois Maisons des femmes. La première en Normandie a été ouverte en 2022 à Elbeuf (Seine-Maritime), attachée à l'hôpital, et une deuxième est annoncée à Caen, à proximité du CHU, pour 2025.

Natalie DESSE.

25 novembre 2024 Ouest-France Caen Violences familiale. Quel parcours pour la victime

VIOLENCES FAMILIALES : quel parcours pour la victime

Comment une suspicion de violences au sein d'une famille est-elle prise en compte dans le Calvados ? Du simple signalement jusqu'aux premières mesures judiciaires, voici les principales étapes.

On dit souvent que c'est le premier pas qui coûte. Une réalité accrue en matière de Vif (Violences intrafamiliales : sur un conjoint, un parent ou un enfant). « La clé du succès, c'est l'accueil de la victime », croit la colonelle Claire Boucher, référente nationale des Vif à la gendarmerie. Elle était l'une des intervenantes de la Journée pour la protection des familles organisée le 15 novembre, à Caen.

L'adjoint Pierre Le Goff, de la cellule dédiée à Bayeux, a illustré ce propos en décrivant comment il reçoit « dans un bureau isolé », et fait « en sorte de rassurer la personne, pour que la parole se libère ». Il y a la fatigue de quelqu'un qui a parfois vécu une nuit agitée, est stressé par la procédure, et « ne veut pas forcément nuire à l'auteur des violences ».

Dernière un vot de médicaments, des violences

Comme cette femme venue signaler que son conjoint lui avait volé ses médicaments. Elle voulait juste déposer une main courante, pour avoir une nouvelle délivrance à la pharmacie. En creusant, le gendarme comprend que le conjoint fait du chantage au suicide. Qu'il bouscule sa routine ou pratique des étranges rituels quand il est en crise. La femme aura par être convaincue de déposer plainte, procédure qu'exige le parquet pour ne pas sous-évaluer ce type de violence.

Quand la personne arrive à la gendarmerie, elle vide son sac, s'exprime librement. Puis, « on va explorer les



La colonelle Claire Boucher (au premier plan), référente nationale des Vif (Violences intrafamiliales) à la gendarmerie, était l'une des intervenantes de la Journée pour la protection des familles organisée le 15 novembre, à Caen. (Photo: Ouest-France)

différentes sphères de sa vie », décrit l'adjoint. Face à des victimes qui « minimisent », le gendarme cherche à détecter « des violences verbales, psychologiques, sexuelles, qu'elle ne perçoit pas forcément comme telles ».

Audition longue mais indispensable

Même si la personne ne veut pas déposer plainte, Pierre Le Goff essaie de la convaincre d'être enregistrée dans un fichier recensant sa situation, son domicile. Lors de tout appel au

« Auteur de Vif », Oriane Griemmel, du pôle spécialisé au parquet de Caen, le constate : « Politiquement, on finance plus facilement des places pour les victimes (43 dans le Calvados) que pour les auteurs. »

Il arrive aussi que la femme battue ne veuille pas rester dans le logement. Parfois, elle se retrouvera éloignée de son lieu de résidence, voire dans une chambre à plusieurs, même si de plus en plus de communes font l'effort de réserver des maisons pour ces cas.

Se présenter comme victime, cela

Les victimes de violences intra-familiales prises en charge par les gendarmes du Calvados
Nombre d'interventions liées à des violences intra-familiales enregistrées via un appel au 17

| | |
|------|-------------|
| 2022 | 1 755 |
| 2023 | 2 5 |
| 2024 | 2 926 à fin |

Nombre de procédures ouvertes pour des Vif

| | |
|------|-------|
| 2022 | 1 292 |
| 2023 | 1 472 |

Nombre de « fiches navettes » établies (recensement des situations inquiétantes même sans plainte)

| | |
|------|-------------|
| 2022 | 2 154 |
| 2023 | 2 409 |
| 2024 | 1 926 à fin |

Source : Gendarmerie du Calvados

inclut souvent de passer un examen dit « médico-légal » : indispensable pour caractériser des violences physiques ou sexuelles. À l'unité médico-judiciaire du CHU de Caen (à côté des urgences), « nous avons aussi développé les évaluations médico-psychologiques », souligne le Pr Grégoire Moutel. Qui rappelle que son service demeure accessible sans passer par le commissariat ou la gendarmerie avant.

Ces expertises représentent une nouvelle épreuve pour les victimes.